Comptes consolidés au 31 décembre 2022 de la Société Suez S.A.

1. États financiers consolidés

1.1 État de la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs non courants			
Goodwill	9	5 198,6	_
Immobilisations incorporelles	10	3 133,8	_
Immobilisations corporelles	11	2 074,4	-
Droits d'utilisation	15	536,6	-
Actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat / capitaux propres non recyclables	13	72,2	-
Prêts et créances au coût amorti non courants	13	215,4	-
Instruments financiers dérivés non courants	13	11,2	-
Participations dans les coentreprises	12.1	620,7	-
Participations dans les entreprises associées	12.2	1 980,2	-
Actifs contrats non courants	5.1.3	50,5	-
Autres actifs non courants		13,6	-
Impôts différés Actif	8	353,8	16,1
Total Actifs non courants		14 261,0	16,1
Actifs courants			
Prêts et créances au coût amorti courants	13	235,0	-
Instruments financiers dérivés courants	13	58,9	-
Clients et autres débiteurs	13	2 841,1	-
Stocks		261,9	-
Actifs contrats courants	5.1.3	275,3	-
Créances d'impôts exigibles		76,5	-
Autres actifs courants (a)		791,5	30,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	1 766,2	-
Total Actifs courants		6 306,4	30,3
Actifs des activités destinées à être cédées		46,4	
Total Actif		20 613,8	46.4
		20 0.0,0	10,1
Capitaux propres part du Groupe		6 188,6	(46,3)
Participations ne donnant pas le contrôle	17	417,0	(10,0)
Total Capitaux Propres	.,	6 605,6	(46,3)
Descrife and accounts			
Passifs non courants	40	4.047.0	
Provisions non courantes	18	1 047,3	-
Dettes financières non courantes	12	5 700,5	-
Dettes de location non courantes	13-15	404,1	-
Instruments financiers dérivés non courants	13 13	16,6	-
Autres passifs financiers	5.1.3	3,0 94,3	-
Passifs contrats non courants	5.1.3	94,3 55,7	-
Autres passifs non courants Impôts différés Passif	8	738,9	-
Total Passifs non courants	٥	8 060,4	-
Passifs courants			
	40	110.0	
Provisions courantes	18	119,3	-
Dettes financières courantes	13 13-15	118,1 144,5	-
Dettes de location courantes Instruments financiers dérivés courants	13-15	144,5 20,8	-
Fournisseurs et autres créanciers	13	2 434,7	92,7
Passifs contrats courants	5.1.3	538,7	92,1
Dettes d'impôts exigibles	5.1.5	103,8	-
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		2 467,9	-
Autres passifs courants (b)			-
Total Passifs courants		5 947,8	92,7
Passifs directement liés à des actifs des activités destinées à être cédées		20 613,8	46.4
Total Passif et Capitaux Propres			

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

⁽a) Comprend entre autres 439 millions d'euros de créances d'impôts et taxes d'exploitation et 101 millions d'euros de créances sociales.

⁽b) Comprend entre autres 843 millions d'euros de dette des collectivités publiques reprises par l'opérateur privé dans certains contrats de concessions, 735 millions d'euros de dettes sociales et 442 millions d'euros de dettes d'impôts et taxes d'exploitation.

1.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
01:11 - 11-11	- 1	0.040.0	
Chiffre d'affaires	5.1	6 843,9	-
Achats		(1 931,9)	-
Charges de personnel		(1 787,7)	-
Amortissements, dépréciations et provisions		(577,6)	-
Autres charges opérationnelles		(2 584,5)	-
Autres produits opérationnels	5	149,3	-
Résultat opérationnel courant	5	111,5	-
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers		(19,9)	-
Restructurations		(95,1)	(21,3)
Effets de périmètre		(42,3)	- 1
Autres résultats de cessions		(10,3)	-
Résultat des activités opérationnelles	6	(56,1)	(21,3)
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le		137,8	_
prolongement de l'activité du Groupe		137,0	
dont quote-part de résultat net des coentreprises	12.1	46,3	-
dont quote-part de résultat net des entreprises associées	12.2	91,5	-
Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net			
des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité		81,7	(21,3)
du Groupe			
Charges financières		(119,9)	_
Produits financiers		41,5	_
Résultat financier	7	(78,4)	_
Impôt sur les bénéfices	8	3,4	5,5
Résultat net	·	6,7	(15,8)
Résultat net part du Groupe		(23,2)	(15,8)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		29,9	(15,0)
resultat het des participations he donnant pas le controle		29,9	

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Le compte de résultat au 31 décembre 2022 inclut la contribution des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice (voir Notes 2 et 3) à compter de leur date de prise de contrôle, soit 11 mois d'activité pour le Nouveau Suez (y compris impacts de l'allocation du prix d'acquisition), 3 mois d'activité pour le groupe Enviroserv et 1 mois d'activité pour IWS et

Le compte de résultat au 31 décembre 2021 correspond à la seule entité Suez S.A., entité destinée à héberger les acquisitions.

1.3 État consolidé du résultat global

			31 décembre 2022 Quote-part des participations ne donnant		31 décembre 2021 Quote-part du p	31 décembre 2021 Quote-part des articipations ne donnant
(en millions d'euros)	31 décembre 2022	Quote-part du Groupe	pas le contrôle	31 décembre 2021	Groupe	pas le contrôle
Résultat Net	6,7	(23,2)	29,9	(15,8)	(15,8)	-
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières) (a)	266,7	265,8	0,9			
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	1,4	1,4	-			
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	(66,2)	(66,0)	(0,2)			
Ecarts de conversion (b)	(154,0)	(149,4)	(4,6)			
Total éléments recyclables	47,9	51,8	(3,9)	-	-	-
Dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	(25,8)	(25,8)	-	-	-	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	(18,3)	(18,3)	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels	58,0	57,7	0,3			
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	(14,2)	(14,2)	-			
Instruments de capitaux propres	(7,9)	(7,9)	-			
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	-	-	-			
Total éléments non recyclables	35,9	35,6	0,3	-	-	-
Dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-	-	-	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	1,1	1,1	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	83,8	87,4	(3,6)	-	-	-
Résultat global	90,5	64,2	26,3	(15,8)	(15,8)	-

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

⁽a) Dans le cadre de l'acquisition des activités de traitement des déchets au Royaume-Uni (voir Note 2.1.4), le Groupe a eu recours à des instruments de couverture de taux à départ différé. Une part de ces instruments de couvertures a été débouclée lors des émissions obligataires en 2022. Un gain réalisé de 281,2 millions d'euros enregistré en capitaux propres est recyclé en résultat pendant la durée de vie des obligations sous-jacentes (voir Note 14.3.3).

⁽b) Sur le total de (154,0) millions d'euros, (75,9) millions d'euros sont liés à la variation du yuan et (49,7) millions d'euros sont liés à la variation de la livre sterling.

1.4 État de la variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 30 septembre 2021	3 700 000	-	-	(30,5)			(30,5)		(30,5)
Résultat net				(15,8)			(15,8)		(15,8)
Autres éléments du résultat global				-			-		-
Résultat global				(15,8)			(15,8)	-	(15,8)
Capitaux propres au 31 décembre 2021	3 700 000	-	-	(46,3)	-	-	(46,3)	-	(46,3)
Résultat net				(23,2)			(23,2)	29,9	6,7
Autres éléments du résultat global				35,6	201,2	(149,4)	87,4	(3,6)	83,8
Résultat global				12,4	201,2	(149,4)	64,2	26,3	90,5
Distributions de dividendes en numéraire approuvées							-	(72,5)	(72,5)
Augmentation de capital du 28 janvier 2022 (a)	3 824 172 273	38,2	3 785,9				3 824,1		3 824,1
Augmentation de capital du 29 novembre 2022 (b)	1 618 085 205	16,2	1 601,9				1 618,1		1 618,1
Augmentation de capital du 1er décembre 2022 (b)	731 914 788	7,3	724,6				731,9		731,9
Augmentation de capital du 2 décembre 2022 (c)									
Emission d'actions ordinaires	43 167 219	0,5	42,7				43,2		43,2
Emission d'actions de préférence gratuites	51 800 662	0,5	(0,5)				-		-
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette)	(94 967 881)	(1,0)	(42,2)				(43,2)		(43,2)
Augmentation / (réduction) de capital part des participations ne donnant pas le contrôle							-	33,6	33,6
Regroupement d'entreprises							-	430,3	430,3
Transactions entre actionnaires				(2,0)			(2,0)	3,6	1,6
Autres variations				(1,4)			(1,4)	(4,3)	(5,7)
Capitaux propres au 31 décembre 2022	6 177 872 266	61,7	6 112,4	(37,3)	201,2	(149,4)	6 188,6	417,0	6 605,6

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

- (a) Une augmentation de capital de 3 824,2 millions d'euros et des emprunts pour 4 450,0 millions d'euros (voir Etat des flux de trésorerie consolidés) ont notamment servi à financer l'acquisition du Nouveau Suez (voir Note 2.1.1).
- (b) Dans le cadre des entités IWS et de Suez R&R UK, (voir Etat des flux de trésorerie consolidés et Notes 2.1.3 et 2.1.4) et à des fins de financement de ces opérations, deux augmentations de capital ont été effectuées les 29 novembre et 1er décembre 2022.
- (c) Le 2 décembre 2022 dans le cadre du plan d'actionnariat salarial "Go Suez Reinvest" réservé aux salariés décrit en note 20.2, il a été effectué :
 - une augmentation de capital avec prime d'émission pour un montant total de 43,2 millions d'euros ;
 - une émission et attribution à titre gratuit de 1,2 action de préférence par action ordinaire souscrite.

Les actions ordinaires et de préférence émises dans le cadre de ce plan sont considérées comme des instruments de dette.

1.5 État consolidé des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net		6,7	(15,8)
Amortissements, dépréciations et provisions		573,0	-
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		121,1	-
Quote-part de résultat net des coentreprises	12.1	(46,3)	-
Quote-part de résultat net des entreprises associées	12.2	(91,5)	-
Résultat financier	7	78,4	-
résultats de cession et effets de périmètre		26,0	-
Autres éléments sans effet de trésorerie		(0,2)	-
Impact relatif aux contrats de location		(0,8)	-
Charge d'impôt	8	(3,4)	(5,5)
MBA avant résultat financier et impôt		662,9	(21,3)
Impôt versé y compris retenues à la source sur redevances		(151,0)	-
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		51,5	21,3
Flux issus des activités opérationnelles		563,4	-
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis (a)	3.4	(8 854,4)	-
Acquisitions de participations dans les coentreprises et entreprises associées	3.4	(29,4)	_
Acquisitions d'instruments de capitaux propres	3.4	, , ,	-
Cessions d'instruments de capitaux propres		1,7	-
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		4,1	-
Investissements corporels et incorporels		(325,2)	_
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		42,3	_
Autres intérêts nets sur actifs financiers		(1,1)	-
Dividendes recus sur actifs financiers non courants		1,3	_
Variation des prêts et créances financières		(62,7)	_
Flux issus des activités d'investissement		(9 276,7)	-
Augmentation ou diminution de capital de la société mère (b)		6 174,2	_
Plan de souscription d'action par les salariés		43,2	_
Augmentation ou diminution de capital des participations ne donnant pas le contrôle		34,1	_
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(40,3)	-
Nouveaux emprunts et dettes financières (b)	13.2.1	7 875,5	_
Remboursement de dettes de location	15	(140,4)	_
	13.2.1	(3 755,2)	
Remboursement d'emprunts et de dettes financières (c)	13.2.1	, ,	_
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat Intérêts financiers sur dette de location	15	0,1 1,0	-
Autres intérêts financiers versés	15		-
		(13,7)	-
Intérêts financiers reçus		5,9	-
Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments financiers dérivés (d)		280,1	-
Flux issus des activités de financement		10 464,4	-
Effet des variations de change et divers		15,0	-
Total des flux de la période		1 766,2	_
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		1 766,2	_

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

⁽a) Le prix d'acquisition du Nouveau Suez au 31 janvier 2022, déduction faite de la trésorerie acquise et de l'impact de l'ajustement de prix alloué aux titres, s'élève à 6 859,7 millions d'euros. Au cours du dernier trimestre, Suez a acquis les entités IWS et Suez R&R UK pour un montant net de la trésorerie acquise de respectivement 430,8 et 1 845,2 millions d'euros.

⁽b) Une augmentation de capital de 3 824,2 millions d'euros et des emprunts pour 4 450,0 millions d'euros (voir Etat des flux de trésorerie consolidés) ont notamment servi à financer l'acquisition du Nouveau Suez (voir Note 2.1.1). Au cours du dernier trimestre, le groupe a acquis les entités de l'activité déchets dangereux France ainsi que l'activité déchet au Royaume-Uni, financés des emprunts pour 2 223,8 millions d'euros.

⁽c) Au 1er février 2022, Suez SA a remboursé à Véolia 748,3 millions d'euros correspondant au refinancement des activités acquises.

⁽d) Ce montant correspond pour 281,5 millions d'euros aux soultes reçues suite au débouclement des couvertures pré-hedge mises en place afin de se couvrir contre les variations de taux des emprunts obligataires.

Les flux de trésorerie issus des activités de financement se sont élevés à 10 464,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Ils s'expliquent principalement par :

- une augmentation de capital chez Suez de 6 174,2 millions d'euros de capital en numéraires ;
- une augmentation de capital lié au plan d'actionnariat salarial « GO Suez Formule réinvest » chez Suez SA pour 43,2 millions d'euros ;
- 40,3 millions d'euros correspondants aux dividendes payés aux minoritaires par d'autres entités du Groupe;
- 4 300,0 millions d'euros des émissions d'emprunts obligataires (voir Note 13.2.1);
- 2 250,0 millions d'euros d'emprunt bancaire à taux variable indexé sur EURIBOR 3 Mois à échéance le 31/01/2023;
- 2 060,8 millions d'euros d'emprunt bancaire à taux variable indexé sur EURIBOR 3 Mois à échéance le 31/01/2025;
- 1 200,0 millions d'euros d'emprunt bancaire à taux variable indexé sur EURIBOR 3 Mois à échéance le 05/12/2025;
- le remboursement par anticipation le 24/05/2022 de l'emprunt bancaire de 2 250,0 millions d'euros à taux variable indexé sur EURIBOR 3 Mois à échéance le 31/01/2023;
- le remboursement par anticipation le 24/05/2022 de 326,6 millions d'euros à taux variable indexé sur EURIBOR 3 Mois à échéance du 31/01/2025 ;
- le remboursement par anticipation le 03/11/2022 de 1 734,2 millions d'euros à taux variable indexé sur EURIBOR 3 Mois échéance du 31/01/2025;
- le remboursement à Véolia 748,3 millions d'euros d'opérations de financement internes dans le nouveau Groupe Suez ;
- une variation des découverts bancaires de (802,6) millions d'euros ;
- le remboursement en 2022 de dette de location pour 140,4 millions d'euros ;
- des soultes perçues lors du débouclage des instruments de couverture de taux un montant de 281,5 millions d'euros.

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

1.1 Présentation du Groupe

La société Suez S.A. (ex Sonate Bidco SA) a été créée le 15 juillet 2021 afin de permettre l'acquisition, auprès de Veolia, d'un ensemble d'activités de l'ancien groupe Suez consécutivement à l'aboutissement le 18 janvier 2022 de l'OPA de Veolia, la prise de contrôle de ce périmètre s'étant produite le 31 janvier 2022 (voir Note 2.1). Elle est intégralement détenue par la société Suez Holding SAS (ex Sonate Topco SAS) créée le 4 juin 2021 dans le cadre du rachat des activités Suez cédées par Veolia et détenue par GIP (40%), Meridiam (40%) et le Groupe Caisse des Dépôts (20%).

Au 31 décembre 2022, le Groupe est ainsi composé de Suez S.A. et de l'ensemble des filiales et participations détenues par cette dernière suite aux divers regroupements d'entreprises réalisés au cours de l'exercice 2022, tels que présentés dans la Note 2.

Les activités du nouveau Groupe constitué s'articulent essentiellement autour :

- De l'eau municipale (Eau France) et le recyclage et la valorisation des déchets (R&V France) en France;
- Des activités dans l'eau dans les géographies suivantes : Italie (y compris la participation dans Acea), République tchèque, Afrique, Asie centrale, Inde, Chine, Australie, et les activités monde digitales et environnementales (SES);
- De deux incinérateurs de déchets dangereux en Chine continentale : Shanghai Industrial Park et Suzhou Industrial Park;
- Des activités de déchets au Royaume-Uni, ainsi que des activités de déchets dangereux en France et en Afrique du Sud, à la suite des acquisitions réalisées durant le quatrième trimestre 2022 (voir Note 2.1).

1.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés du Groupe établis au 31 décembre 2022 correspondent aux premiers comptes consolidés de la société Suez S.A., à la suite de l'acquisition, en date du 31 janvier 2022, des activités Suez cédées par Veolia. Les données comparatives au 31 décembre 2021 correspondent aux comptes de Suez S.A. établis au titre de son dernier exercice social portant sur la période du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis lors des regroupements d'entreprises qui sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3, et des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories

d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IFRS 9.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 sont présentés en millions d'euros et arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Suez S.A. le 19 avril 2023 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale fixée au 15 juin 2023.

1.3 Référentiel

En application du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe sont fournies pour les exercices 2021 et 2022 et sont établies conformément au Règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Au 31 décembre 2022, les états financiers consolidés du Groupe sont conformes aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne.

Dans le cadre de l'établissement des premiers comptes consolidés de la société Suez S.A., le référentiel appliqué est celui en vigueur au 31 décembre 2022.

1.3.1 Normes IFRS et amendements applicables après 2022 et non anticipés

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et adoptés par l'UE

- IFRS 17 et amendements relatifs Contrats d'assurance
- Amendement IAS 1 Information sur les méthodes comptables
- Amendement IAS 8 Définition des estimations comptables
- Amendements d'IAS 12 Impôts différés liés à des actifs et des passifs générés par une transaction unique.

L'analyse de l'incidence éventuelle de ces amendements est en cours.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'UE

- Amendement IAS 1 Classement des passifs en courant/non courant;
- Amendement IFRS 16 Passif de location relatif à une transaction de cession-bail;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise;
- Amendements à IAS 1 Dettes non courantes assorties de covenants.

L'analyse de l'incidence éventuelle de ces amendements est en cours.

1.4 Utilisation d'estimations et du jugement

L'environnement économique et financier conduit le Groupe à maintenir ses procédures de suivi des risques sur les instruments financiers et actifs opérationnels. Cet environnement entraînant une volatilité importante des marchés est pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les *business plans* et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs de provisions.

1.4.1 Estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révise ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers consolidés portent principalement sur :

- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises; voir Note 2.1);
- l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwills, des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 1.4.1.2);
- l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés (voir Notes 1.4.1.3 et 1.4.1.4);
- l'évaluation du chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit « en compteur » (voir Note 1.4.1.6);
- l'évaluation des marges à terminaison des contrats de construction (voir Note 1.4.1.7);
- l'évaluation des passifs de renouvellement (voir Note 1.4.1.5);
- l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés (voir Note 1.4.1.8).

1.4.1.1 Évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

1.4.1.2 Valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 9, 10 et 11)

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwills et des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et sur le taux d'actualisation à appliquer. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à comptabiliser des pertes de valeur.

1.4.1.3 Estimation des provisions (voir Note 18)

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont notamment, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que le Groupe estime les plus appropriées à la date d'arrêté des comptes.

En date d'arrêté des comptes, il n'y a à la connaissance du Groupe, aucun élément indiquant que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés. En outre, il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants estimés de provisions.

1.4.1.4 Engagements de retraite (voir Note 19)

L'évaluation des engagements de retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues à la date d'arrêté des comptes, pour évaluer les engagements, sont appropriées et justifiées. Cependant, toute modification d'hypothèse actuarielle pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.5 Passifs de renouvellement (voir Note 5.1.3)

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

1.4.1.6 Chiffre d'affaires Eau réalisé et non relevé, dit « en compteur » (voir Notes 4.2.1 et 5.1.1)

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable, est estimé à la date de clôture à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant, et de confirmer a posteriori, que les risques d'erreur dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant, peuvent être considérés comme non significatifs. L'estimation du chiffre d'affaires dit en « compteur » concerne principalement le secteur opérationnel Eau.

1.4.1.7 Évaluation de la marge à terminaison des contrats de construction (voir Note 5.1.3)

La détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement.

Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser (voir Note 1.5.12.3).

1.4.1.8 Évaluation des déficits fiscaux reportables activés (voir Note 8)

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que les entités disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Cette probabilité de bénéfices imposables futurs est estimée en prenant en considération l'existence de différences temporelles imposables relevant de la même entité fiscale et se reversant sur les mêmes échéances vis-à-vis de la même autorité fiscale, ainsi que les estimations de profits taxables futurs. Ces prévisions de profits taxables et les consommations de reports déficitaires en résultant sont élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan à moyen terme et de projections complémentaires lorsque nécessaire.

1.4.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, le management exerce son jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées. En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour :

 la comptabilisation des contrats de concession;

- le classement des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités non poursuivies notamment pour déterminer si leur cession est hautement probable à la date de clôture;
- la classification des accords qui contiennent des contrats de location (côté bailleur);
- les regroupements d'activités et d'entités à effectuer pour la présentation des secteurs opérationnels au regard de leurs caractéristiques économiques.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément, dans les états de situations financières, les actifs courants et non courants et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.5 Méthodes comptables

1.5.1 Périmètre et méthodes d'intégration

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont les suivantes :

- les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale;
- les activités conjointes sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées en proportion des droits directs sur les actifs et obligations directes sur les passifs;
- la mise en équivalence s'applique :
 - aux coentreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint mais n'a qu'un droit sur l'actif net,
 - aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » reprend la quote-part du résultat net de l'entreprise consolidé par mise en équivalence. Les principes comptables appliqués par ces entreprises sont conformes aux IFRS et homogènes avec les principes comptables du Groupe.

La détermination de la méthode d'intégration est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les états financiers consolidés, selon les modalités propres à chaque méthode d'intégration.

Le périmètre de consolidation est présenté dans la Note 23.

1.5.2 Méthodes de conversion

1.5.2.1 Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro (\in).

1.5.2.2 Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

1.5.2.3 Conversion des opérations er monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période;
- les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

1.5.2.4 Conversion des états financiers des sociétés consolidés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

Les états de situations financières sont convertis dans la monnaie de présentation des comptes consolidés (en euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens de la période. Les différences résultant de la conversion des états financiers des sociétés consolidées sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des « autres éléments du résultat global ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, et sont donc convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

1.5.3 Regroupements d'entreprises

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs acquis et passifs repris identifiables et, le cas échéant, de la réévaluation à la juste valeur de la part antérieurement détenue. Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

 à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du « goodwill complet »); ou à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du « goodwill partiel »).

Le Groupe détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (voir Note 9.2).

La période d'identification et d'évaluation des actifs et passifs de l'acquise, des participations ne donnant pas le contrôle, du prix payé et de la juste valeur de la quotepart antérieurement acquise ne peut excéder douze mois. Au-delà, les ajustements de juste valeur des actifs acquis et passifs repris sont comptabilisés directement en résultat.

Les amortissements des actifs corporels et incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué conformément à la norme IAS 36 (voir Note 9.3). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de goodwill complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat des activités opérationnelles.

En cas de cession partielle des activités constitutives d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du goodwill affecté à l'activité cédée, à proportion de sa valeur relative dans l'UGT à la date de cession, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié à l'activité cédée, conformément à IAS 36.86.

Les droits des participations ne donnant pas le contrôle sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

1.5.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

1.5.4.1 Goodwills

a) Détermination des goodwills

En application de la norme IFRS 3 révisée, le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total :

- de la contrepartie transférée;
- du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise; et
- dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise;

par rapport au solde comptable net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation.

Les goodwills relatifs aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont inscrits respectivement dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées » et « Participations dans les coentreprises ».

b) Évaluation des goodwills

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces goodwills sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans la Note 9.3 « Test de perte de valeur ».

Les pertes de valeur relatives à des goodwills ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

1.5.4.2 Autres immobilisations incorporelles

a) Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif dans l'état de la situation financière sont peu significatifs.

b) Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- des actifs de concessions : droit à facturer les usagers en lien avec les travaux de construction et extension d'infrastructure;
- des droits d'utilisation d'infrastructure mise à disposition par le concédant pour réaliser la mission de service public moyennant un paiement fixe;
- des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises;
- des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée;
- des droits exclusifs de distribuer de l'eau potable dans une zone géographique déterminée sans limitation de durée;
- des logiciels.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Les durées d'amortissement retenues par type d'actif sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Durée (en nombre d'années)	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions – durée des contrats	10	50
Portefeuille clients / Relations clients	10	32
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certaines immobilisations incorporelles (notamment les droits d'eau), dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation (voir Note 1.5.6).

1.5.5 Immobilisations corporelles

1.5.5.1 Immobilisations corporelles – évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de « l'actif » (voir Note 11).

Le Groupe applique IAS 23, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

1.5.5.2 Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité significativement différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont généralement calculés selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées et des termes contractuels. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

Les principales durées d'utilité constatées sont les suivantes :

Principales durées d'amortissement (en nombre d'années)

Constructions (a)	3 à 100
Installations techniques	2 à 70
Matériel de transport	3 à 14

⁽a) y compris les aménagements de constructions.

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux-ci sont amortis selon la méthode précisée à la Note 18.4.

1.5.6 Perte de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des goodwills

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des goodwills, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et des goodwills, des tests de perte de valeur sont réalisés annuellement, qu'un indice de perte de valeur ait été identifié ou non.

Indices de perte de valeur

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie, ce test de perte de valeur n'est effectué que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur susceptibles d'être identifiés par le Groupe sont :

- au titre des indices externes :
 - changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu;
- o baisse de la demande;

- au titre des indices internes :
- obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
- performance inférieure aux prévisions.

Perte de valeur

Les immobilisations corporelles ou incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Les pertes de valeur constatées sur les goodwills sont définitives et ne peuvent être reprises ultérieurement.

Évaluation de la valeur recouvrable

Pour examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, incorporelles et des goodwills, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celleci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées;
- des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

En ce qui concerne les actifs pour lesquels une décision de cession est prise au sens de la norme IFRS 5, ceux-ci sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

1.5.7 Contrats de location signés en tant que preneur

Les contrats de location, signés par le Groupe en tant que preneur portent essentiellement sur des biens immobiliers, des véhicules et des engins de chantiers. La durée des contrats est très variable en fonction de la nature des biens loués.

Le traitement comptable consiste à enregistrer, à la date de prise d'effet d'un contrat de location donné :

- des dettes de location au passif de l'état de situation financière
- des droits d'utilisation à l'actif de l'état de situation financière;
- des amortissements des droits d'utilisation au compte de résultat;
- des intérêts financiers au compte de résultat, et des remboursements du principal de la dette de location, la somme de ces deux éléments correspondant aux loyers payés au bailleur.

La dette de location est égale à la valeur actualisée des loyers futurs à payer.

Les loyers compris dans le calcul de la dette incluent les loyers fixes, les loyers fixes en substance c'est-à-dire inévitables, les loyers variables dont la variabilité est seulement due à l'effet d'un indice ou d'un taux, le prix d'exercice d'une option d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable qu'il exercera cette option, ou les pénalités de résiliation anticipée si la durée comptable de location prend en compte cet événement.

Le Groupe paye aussi des loyers variables, qui varient en fonction du degré d'utilisation des biens loués. Ces loyers variables sont comptabilisés en charges d'exploitation, dans la période au cours de laquelle l'événement ou la condition qui déclenche l'obligation se produit. Leur montant total pour l'année 2022 est présenté en Note 15.

La norme IFRS 16 préconise d'actualiser les loyers futurs à payer en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat s'il est possible de déterminer facilement ce taux, ou à défaut, en utilisant le taux d'endettement marginal de l'entité qui porte les contrats de location concernés.

Les taux d'intérêt implicites des contrats n'étant pas facilement déterminables, le Groupe utilise généralement les taux d'endettement marginaux des entités porteuses des contrats de location pour calculer la dette de location. Les taux d'intérêt ainsi déterminés sont ceux de dettes amortissables. Après la prise d'effet des contrats, les dettes de location sont augmentées des intérêts financiers et diminuées des montants de loyers payés.

Les valeurs comptables des dettes sont réestimées à chaque fois qu'un avenant à un contrat de location ou

qu'une modification significative des faits et circonstances à la main du preneur conduit à un changement :

- de la durée comptable de la location ;
- du nombre ou de la nature des biens loués ;
- du montant du loyer ;
- de l'évaluation de l'exercice d'une option d'achat du bien loué.

Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation à leur coût initial, à la date de prise d'effet des contrats de location.

Le coût initial des droits d'utilisation inclut principalement le montant de la dette de location, les coûts directs initiaux marginaux qui ont été décaissés pour obtenir les contrats et les loyers payés d'avance. Il est diminué des avantages reçus des bailleurs à la date de prise d'effet des contrats.

Après la date de prise d'effet, les droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée comptable des contrats. Par exception, un droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile du bien loué, lorsque le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option d'achat portant sur ce bien.

La valeur comptable des droits d'utilisation est ajustée lorsqu'une réestimation de dette de location est réalisée.

Les droits d'utilisation sont dépréciés en tant qu'actif isolé en cas de survenance d'un indicateur de perte de valeur ou aux bornes de leur Unité Génératrice de Trésorerie, selon les mêmes critères que ceux appliqués aux autres actifs immobilisés amortissables.

Exemptions

Le Groupe a choisi d'appliquer les exemptions offertes par IFRS 16, c'est-à-dire de ne pas appliquer le modèle comptable unique pour les natures de loyers suivantes :

- loyers relatifs à des contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois, si ces contrats ne contiennent pas d'options d'achat des biens loués;
- loyers sur des contrats qui portent sur des actifs dont la valeur unitaire à neuf est inférieure à 5 000 euros;
- le Groupe a comptabilisé un droit d'utilisation et une dette de location au titre de tous les décaissements futurs prévus dans les contrats de location de matériels de transport signés en tant que preneur, y compris au titre des composantes non locatives d'entretien et de réparation de ces véhicules. En revanche, le Groupe n'ayant pas appliqué cette simplification aux contrats de location portant sur les autres natures de biens loués, seules les composantes locatives de ces contrats ont fait l'objet d'un retraitement.

Les loyers qui bénéficient de ces exemptions sont comptabilisés en charges d'exploitation lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés en Note 15.

Jugement exercé pour déterminer la durée comptable des contrats de location

La durée comptable des contrats de location selon IFRS 16 correspond à leur durée non résiliable à laquelle il faut ajouter :

- la durée d'extension du contrat, si le contrat inclut une option d'extension à la main du preneur et que le preneur a la certitude raisonnable de l'exercer;
- la durée pendant laquelle le preneur peut exercer une option de résiliation du contrat, si le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

La durée comptable des contrats de location est ainsi comprise entre la durée non résiliable et la période exécutoire du contrat.

Le Groupe a le droit d'exercer des options d'extension ou de résiliation de certains contrats de location signés en tant que preneur. Le Groupe exerce son jugement pour déterminer s'il a des incitations économiques fortes à les exercer ou à ne pas les exercer.

Après la prise d'effet d'un contrat de location, le Groupe réapprécie sa durée comptable, en cas de modification de contrat, ou si un changement de circonstances important intervient et que celui-ci :

- est à sa main ;
- et affecte le caractère raisonnablement certain du Groupe d'exercer (ou de ne pas exercer) une de ses options.

La période exécutoire d'un contrat se finit quand le locataire et le bailleur ont chacun le droit de terminer le contrat de location sans autorisation de l'autre partie, et sans s'exposer à une pénalité plus que négligeable.

Comme précisé par l'IFRIC, les pénalités à prendre en compte dans la démarche de détermination de la durée exécutoire d'un contrat incluent les pénalités économiques, notamment la valeur nette comptable d'agencements indissociables des biens loués, que le Groupe a payés, et qu'il perdrait s'il mettait fin au contrat de location concerné. Le Groupe intègre donc l'existence d'agencements non entièrement amortis qui devraient être abandonnés en cas d'arrêt du contrat de location dans l'appréciation de la durée exécutoire du contrat de location.

1.5.8 **Stocks**

Les stocks correspondent essentiellement aux matières recyclables en attente de traitement ou d'expédition, aux produits de traitement utilisés dans le cycle de production et traitement des eaux et aux pièces et consommables nécessaires à l'entretien des réseaux d'eau et actifs de traitement des déchets.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

1.5.9 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à la norme IFRS 9.

1.5.9.1 Classement, évaluation et dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers sont pour l'essentiel de la trésorerie, ou des droits à recevoir de la trésorerie, ou des instruments de capitaux propres d'autres entités.

Ils sont répertoriés comme suit :

- actifs dont les flux de trésorerie ne sont pas des intérêts et des remboursements de principal (participations dans les entités non intégrées, instruments dérivés);
- actifs dont les flux de trésorerie sont des intérêts et des remboursements de principal (essentiellement prêts et créances);
- instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les actifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre actifs non courants et courants.

a) Participations dans les entités nor consolidées

Les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées sont classées :

- soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable;
- soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, suite à l'option irrévocable prise par le Groupe, titre par titre, et dès la première comptabilisation. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres non cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable.

En application d'IFRS 9, les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- à leur coût initial majoré des coûts de transaction lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par les éléments du résultat global;
- à leur coût initial lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par le compte de résultat. Les coûts de transaction sont alors enregistrés en compte de résultat à la date d'acquisition.

À chaque date de clôture, les participations dans des sociétés non consolidées sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou flux de trésorerie, ou à défaut à partir de l'actif net comptable.

En conformité avec les termes d'IFRS 9 :

- tous les impacts liés aux titres évalués à la juste valeur en compte de résultat générés après leur date d'acquisition sont comptabilisés en compte de résultat : dividendes, écarts positifs ou négatifs entre juste valeur et prix d'acquisition tout au long de la détention des titres, résultats de cessions notamment;
- a contrario, les impacts liés aux titres évalués en juste valeur par les autres éléments du résultat global ne sont jamais recyclés dans le compte de résultat. Les écarts positifs ou négatifs entre justes valeurs et prix d'acquisition sont comptabilisés en autres éléments du résultat global tout au long de la détention des titres. Les résultats sur cessions sont classés en autres éléments du résultat global, puis le total des autres éléments du résultat global accumulés relatif à la ligne de titres cédés est reclassé vers la contribution nette du groupe. Seuls les dividendes reçus impactent le résultat du Groupe.

b) Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur; la contrepartie des variations de ces justes valeurs est comptabilisée en compte de résultat, sauf quand les instruments dérivés sont utilisés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net (voir Note 1.5.9.3).

c) Prêts et créances au coût amorti

La catégorie comprend principalement les créances et prêts rattachés à des participations, les avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, les dépôts de garantie, les créances à long terme envers des clients dans le cadre de contrats de concession (se référer au paragraphe 1.5.12.4) ainsi que les créances clients et autres débiteurs à moins d'un

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, ce qui correspond dans la plupart des cas à leur valeur nominale. Puis, à chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du Groupe ont constitué une approche de dépréciation par type d'actifs au titre du risque de contrepartie.

S'agissant des créances commerciales et des créances de location, elles ont constitué des matrices de risques de non-recouvrement par catégorie homogène de clients, adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Elles mettent à jour leurs matrices au moins une fois par an ou plus en fonction d'événements imprévisibles ayant des conséquences importantes. Elles utilisent ces matrices pour calculer les dépréciations désormais en fonction des taux d'impayés attendus sur chacune des catégories homogènes de clients.

S'agissant des prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements, les pertes de valeur sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Ces actifs sont classés en trois catégories :

- situation 1 : Actifs dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative; les débiteurs paient à l'échéance ou avec des retards inférieurs à 60 jours;
- situation 2 : Actifs ayant subi une détérioration significative du risque de crédit; les dépassements d'échéance sont supérieurs à 60 jours mais restent inférieurs à 180 jours;
- situation 3 : Actifs pour lesquels la détérioration est telle que la perte est avérée avec des dépassements d'échéance supérieurs à 180 jours.

Les actifs classés en situation 1 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues à un horizon de 12 mois. Les actifs classés en situations 2 et 3 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues sur la totalité de leur durée de vie. Le montant de la dépréciation est calculé en fonction :

- de la probabilité de défaut du débiteur;
- du taux de perte estimé si la contrepartie fait défaut, appliqué à la valeur totale de l'actif.

Les pertes de valeur sur les prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Les créances nées dans le cadre de contrats de concession, quand le Groupe a obtenu un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, contiennent une composante de financement au sens d'IFRS 15 puisque les clients paient sur plusieurs années une prestation déjà réalisée. Comme autorisé par la norme IFRS 9, est appliquée à ces créances la méthode de dépréciation utilisée pour le calcul des pertes de valeur sur les prêts et avances en comptes courants et décrite ci-dessus.

Les valeurs brutes des créances sont transférées en pertes sur créances irrécouvrables au compte de résultat, lorsque les voies de recours offertes au Groupe sont épuisées pour recouvrer ces actifs. Les dépréciations accumulées en moins des créances concernées sont alors reprises également en résultat.

Les actifs contrats conclus avec des clients incluent les montants dus par les clients au titre des contrats de construction, dont le mode de calcul est précisé dans la Note 1.5.12.3. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation selon les mêmes règles que les créances clients.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 et détenus dans le but de faire face à des engagements de trésorerie à court terme.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes au sein de l'état de situation financière.

1.5.9.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières (dont les découverts bancaires), les dettes fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture:
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture;
- les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif, puis sont constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Le Groupe traite les restructurations des dettes financières qui ne s'effectuent pas entre prêteurs et emprunteurs identiques comme une extinction de la dette initiale et une reconnaissance de la nouvelle dette.

De même, une dette renégociée dont la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions (y compris les honoraires versés à la banque contrepartie, actualisés par application du taux d'intérêt effectif initial) est différente de plus de 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial, est comptabilisée comme une nouvelle dette, parce que la modification contractuelle est substantielle au sens d'IFRS 9. La dette initiale est alors considérée comme éteinte et sortie de l'état de situation financière. À cette occasion tous les frais afférents à l'Ancienne dette et non encore amortis, sont transférés au compte de résultat.

Quand la modification n'est pas substantielle au sens d'IFRS 9, la dette initiale reste comptabilisée dans l'état de situation financière, y compris les frais afférents non encore amortis. Mais l'application de la norme conduit le Groupe à réévaluer la valeur comptable de cette dette, pour prendre en compte les nouveaux flux de trésorerie futurs attendus sur sa durée résiduelle. L'effet de la réévaluation est reconnu dans le compte de résultat.

1.5.9.3 Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

a) Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif initial et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les contrats de type swaps, achats à terme ou ventes à terme.

b) Comptabilisation et présentation des instruments dérivés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans les états de situations financières à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif;
- couverture de flux de trésorerie;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs ou de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments des résultats globaux ou s'il est normalement comptabilisé au coût amorti en l'absence de couverture. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, à la part inefficace de la couverture près.

Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans les états de situations financières ou de transactions futures non encore traduites dans les états de situations financières, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat lorsque les flux de trésorerie liés à l'élément couvert (actif ou passif financier) affectent eux-mêmes le compte de résultat. Ces gains ou pertes sur instruments de couverture doivent être transférés sur la même ligne du compte de résultat que les impacts liés à l'élément couvert à savoir, résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf si l'entité s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

c) Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Cette méthodologie est conforme aux termes de la norme IFRS 9.

Dès l'origine et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à IFRS 9, les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque :

- il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'élément de couverture; ce lien existe quand les caractéristiques de l'instrument de couverture (notamment montant notionnel et date d'échéance) sont fortement corrélées à celles de l'élément couvert et/ou quand la variation de valeur de l'instrument de couverture est elle-même fortement corrélée à la variation de valeur de l'élément couvert:
- le ratio de couverture est cohérent avec la stratégie de gestion du risque de la société qui porte l'élément couvert;
- la valeur de l'instrument de couverture n'est quasiment pas corrélée au risque de crédit du débiteur.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe utilise également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

d) Comptabilisation et présentation des dérivés non qualifiés de couverture

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique Mark-to-Market ou « MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel » sous le résultat opérationnel

courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés dans l'état de situation financière en courant pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois et en non courant pour les autres.

e) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le risque de contrepartie est pris en compte dans l'évaluation des instruments dérivés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13 :

- la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés:
- la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal);
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : commodity swap ou commodity forward), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, Le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas, ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

1.5.10 Paiements fondés sur des actions

IFRS 2 prescrit de comptabiliser les services reçus des salariés, rémunérés par l'octroi d'avantages sous la forme de paiements fondés sur des actions.

Les paiements fondés sur des actions peuvent être réglés soit en actions, soit en trésorerie. Dans le cas d'un règlement en actions, les services reçus sont évalués par référence à la juste-valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions au sein du Groupe correspondent à des plans d'attribution gratuite d'actions et d'épargne salariale, qui sont réglés en trésorerie. Leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

1.5.11 Provisions

1.5.11.1 Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dus pour la période;
- la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays et société. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'État s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée. Une courbe de taux d'actualisation est retenue par zone monétaire et est appliquée à la dette, ainsi qu'aux composantes de la charge courante (Service Cost et Net Interest).

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant), est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif dans l'état de la situation financière parmi les « Autres actifs » courants ou non courants.

Le Groupe comptabilise directement au sein de l'état consolidé du résultat global, les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode. Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

La charge (produit) d'intérêt nette au titre des régimes à prestations définies est comptabilisée en résultat financier.

1.5.11.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe, à date d'arrêté des comptes, une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé à la date de clôture et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme, hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, sont les provisions pour reconstitution de site (activité Recyclage et Valorisation). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en « autres produits et autres charges financiers »).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

1.5.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15.

Le Groupe détermine les obligations de prestations comprises dans les contrats signés avec ses clients. La plupart des contrats n'incluent qu'une seule obligation de performance.

Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15.

Le Groupe ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement probable qu'il n'y ait pas d'ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures. Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (i.e. lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme.

Il ne comptabilise le chiffre d'affaires réalisé par ses cocontractants en tant qu'acteur principal que s'il :

- porte la responsabilité principale dans la conduite et l'achèvement de la prestation globale;
- réalise un important travail d'intégration des différents travaux menés par les cocontractants;
- et réalise un important travail de supervision technique de telle façon qu'il prend le contrôle de la totalité des biens ou services effectués, avant de transférer ce contrôle au client.

Le chiffre d'affaires comprend les produits liés aux métiers suivants :

- Eau;
- Recyclage et Valorisation ;
- Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service.

1.5.12.1 Eau

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des volumes livrés au client dans l'activité de distribution d'eau, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement. Comme autorisé par la norme IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux volumes livrés multipliés par un tarif au m³ (voir Note 1.4.1.6).

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

Les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires dans le cadre des contrats de concession sont précisées dans la Note 1.5.12.4.

1.5.12.2 Recyclage et Valorisation

Le chiffre d'affaires est comptabilisé :

 en fonction des tonnages collectés et du service apporté par le Groupe, dans l'activité de collecte des déchets; en fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans l'incinération (vente de chaleurélectricité notamment) et le tri (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques).

Comme autorisé par IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux tonnages de déchets traités multipliés par un prix à la tonne.

Les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires dans le cadre des contrats de concession sont précisées dans la Note 1.5.12.4.

1.5.12.3 Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de services

Le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation.

Les paiements partiels reçus des clients avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats (voir également la Note 1.5.13).

La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » au sein des actifs sur contrats (voir Note 1.5.13). Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » au sein des passifs contrats.

1.5.12.4 Contrats de concession

Une partie significative des activités dans les métiers de l'Eau et du Recyclage et Valorisation est exercée dans le cadre de contrats de concessions, notamment pour exploiter des installations de production et distribution d'eau potable, d'assainissement d'eaux usées, ou d'incinération de déchets.

IFRIC 12 est l'interprétation qui précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- le concédant, collectivité publique le plus souvent, a l'obligation d'assurer un service public qu'il délègue au concessionnaire (critère déterminant);
- le concessionnaire est le responsable de la gestion de l'infrastructure associée et de la réalisation du service public proprement dit, et non un simple agent agissant sur ordre;
- le concessionnaire a des obligations plus ou moins étendues d'agrandissement, ou améliorations de l'infrastructure existante, et dans tous les cas une obligation de maintien en l'état de cette infrastructure;

 le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sur la durée du contrat de concession sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus; et
- le concédant contrôle tout intérêt résiduel dans l'infrastructure à la fin du contrat. Ce contrôle se traduit la plupart du temps par le droit du concédant à reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

L'interprétation IFRIC 12 s'applique dans le cadre de la norme IFRS 15, c'est-à-dire que les services fournis par le concessionnaire dans le cadre du contrat de concession, doivent être comptabilisés et évalués selon les dispositions d'IFRS 15. Les contrats de concession incluent généralement deux obligations de prestation :

la prestation de construction englobe la nouvelles infrastructures, création de l'extension ou l'amélioration d'infrastructures existantes, financées par le concessionnaire, et qui permettent de créer des avantages économiques futurs. Le chiffre d'affaires sur la prestation de construction est comptabilisé dans tous les cas à l'avancement, puisque l'infrastructure est construite sur le site du client. Le client (concédant) prend ainsi le contrôle de l'infrastructure au fur et à mesure de sa construction. La méthode de mesure de l'avancement est généralement l'avancement par les coûts. La contrepartie comptable du chiffre d'affaires est un actif sur contrat (voir Note 1.5.14), tant que la construction est en cours. À la date de mise en service, l'actif sur contrat est reclassé, en fonction de la façon dont le Groupe est rémunéré pour cette prestation.

Ainsi:

l'actif devient une créance, donc un actif financier, quand le concessionnaire obtient le droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement). La créance contient une composante financement significative au sens d'IFRS 15 puisque le client paie sur plusieurs années une prestation déjà réalisée par concessionnaire. Ce schéma comptable, dit modèle de la créance financière, s'applique notamment aux contrats BOT (Build Operate Transfer) signés avec des collectivités et relatifs à

- des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères),
- o lorsque le concessionnaire n'obtient pas un droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, mais un simple droit à facturer les usagers du service public, alors l'actif devient un actif incorporel (le concessionnaire est payé en substance par l'usager).. Ce schéma, dit modèle de l'incorporel, correspond à la majorité des contrats de concession du Groupe,
- o enfin, lorsque le concessionnaire obtient en contrepartie de la prestation de construction, d'une part un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, et d'autre part un droit à facturer les usagers, alors la contrepartie du chiffre d'affaires est un actif financier à hauteur du droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, et un actif incorporel pour le montant résiduel. Ce schéma correspond au modèle « mixte ».
- la prestation d'exploitation englobe l'exploitation courante des infrastructures, la réalisation de la prestation d'exploitation auprès du client (distribution d'eau potable; traitement de déchets...) et la réalisation des dépenses de renouvellement à l'identique qui permettent de maintenir en l'état les installations.

Les montants reçus du client sur le contrat de concession sont répartis entre rémunération des prestations de construction d'une part, et rémunération des prestations d'exploitation d'autre part, conformément aux termes d'IFRS 15 et d'IFRIC 12 :

- dans le modèle de la créance financière, les montants reçus du client en rémunération de la prestation de construction sont comptabilisés pour partie comme des produits d'intérêts en chiffre d'affaires, et pour partie comme remboursement du principal de la créance; le montant reçu en rémunération de la prestation d'exploitation est enregistré en chiffre d'affaires;
- dans le modèle de l'incorporel, l'actif incorporel est amorti sur la durée du contrat de concession. Tous les montants reçus du client (usagers) sont intégralement comptabilisés en chiffre d'affaires, au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant, ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière.

Le Groupe peut être redevable de paiements au concédant dans certains cas. Si ces paiements ne sont pas effectués notamment en échange de biens ou services distincts de l'accord de concession, ces paiements constituent par application d'IFRIC 12 :

- une réduction du prix de vente de l'infrastructure, comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires, quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif financier;
- une augmentation de l'actif incorporel quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont fixes; le montant de cette augmentation d'actif incorporel correspond à la valeur actuelle des paiements fixes futurs;
- une charge d'exploitation quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont variables.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans l'état de la situation financière en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique). Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif (uniquement quand cette indemnisation est contractuellement prévue) ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

1.5.13 Coûts d'obtention et d'exécution des contrats

La norme IFRS 15 établit aussi les principes de comptabilisation des coûts d'obtention et d'exécution des contrats signés avec des clients.

Le Groupe comptabilise à l'actif de l'état de situation financière tous les coûts marginaux significatifs d'obtention des contrats signés avec des clients, quand ces coûts ont été engagés après la date à laquelle il a obtenu la quasi-certitude de se voir attribuer les contrats et que la recouvrabilité est assurée. Ces coûts marginaux sont les coûts qu'il engage pour obtenir un contrat avec un client et qu'il n'aurait pas engagés s'il n'avait pas obtenu le contrat (exemple : commissions payées à des commerciaux lors de l'obtention de contrats).

Le Groupe comptabilise aussi à l'actif de l'état de situation financière les coûts d'exécution de contrats, lorsque ces coûts :

 sont directement liés à un contrat spécifique (coûts de main d'œuvre directe, coûts contractuellement refacturables au client, coûts de matières premières);

- procurent au Groupe des ressources nouvelles ou accrues qui seront utilisées pour satisfaire, ou continuer à satisfaire, une obligation de prestation dans le futur;
- et qu'il s'attend à recouvrer ces coûts.

Les actifs ainsi comptabilisés sur coûts d'obtention et d'exécution de contrats sont ensuite amortis en résultat au fur et à mesure de la réalisation des prestations au client. Ils apparaissent dans la rubrique « Amortissements, dépréciations et provisions » du compte de résultat consolidé et sont ainsi inclus dans le résultat opérationnel courant.

1.5.14 Actifs et passifs contrats

Le Groupe présente de façon isolée, à l'actif de l'état de situation financière, les créances clients correspondant au droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, en échange des obligations contractuelles dont il s'est déjà acquitté.

Il existe aussi des situations dans lesquelles il a rempli pour partie ses obligations, dans le cadre des contrats signés avec des clients, mais n'a pas encore obtenu un droit inconditionnel à encaissement, par exemple parce qu'un jalon technique n'a pas été atteint à la date d'arrêté comptable. Ces situations conduisent à la présentation des actifs concernés sur deux lignes distinctes de l'état de situation financière : « Actifs contrats non courants » et « Actifs contrats courants ». Les actifs contrats sont dépréciés, dès lors que des pertes de valeur sur ces actifs sont attendues, en appliquant les mêmes principes que ceux décrits à la Note 1.5.14 pour les pertes de valeur sur les créances commerciales.

Il existe par ailleurs des passifs contrats avec des clients, encourus du fait que les clients ont déjà payé des prestations que le Groupe n'a pas encore réalisées (acomptes reçus sur prestations non encore réalisées; produits constatés d'avance). Ils sont isolés sur deux lignes distinctes : « Passifs contrats non courants » et « Passifs contrats courants ».

1.5.15 Résultat opérationnel courant (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation ANC 2013-03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent.

Pour le Groupe, ces éléments à caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent correspondent aux pertes de valeur sur actifs, aux charges de restructuration, aux effets périmètre, aux autres résultats de cession et éléments non récurrents. Ils sont définis comme suit :

pertes de valeur sur actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les goodwills, les immobilisations incorporelles et corporelles, les participations dans les entreprises associées ainsi que les instruments de capitaux propres ;

- charges de restructurations : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par la norme IAS 37;
- Effets de périmètre. Cette ligne regroupe :
 - les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle,
 - les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes,
 - les variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix,
 - les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets de réévaluation des intérêts conservés;
- autres résultats de cessions et éléments non récurrents : cette rubrique comprend notamment les plus ou moins-values de cession sur les actifs non courants et les instruments de capitaux propres;
- autres opérations non récurrentes à caractère significatif.

1.5.16 État consolidé des flux de trésorerie

L'état consolidé des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte à partir du résultat net. Les « intérêts reçus d'actifs financiers non courants » sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'ils représentent un retour sur investissements. Les « intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalent de trésorerie » sont classés dans les flux issus des activités de financement car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières.

Les pertes de valeur sur actifs courants sont assimilées à des pertes définitives ; en conséquence, la variation de l'actif courant est présentée nette de perte de valeur.

Les flux liés au paiement de l'impôt sont isolés.

Conformément aux termes de la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie intègre des découverts bancaires quand la banque contrepartie peut exiger le remboursement à vue du solde négatif et quand le solde des comptes concernés bascule régulièrement d'une position négative à une position positive. Dans ce cas, « l'état de flux de trésorerie consolidés » inclut des explications sur les éléments de rapprochement avec le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie de l'état de situation financière.

1.5.17 **Impôts**

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé en France au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le

résultat donnée par la norme IAS 12 - Impôts sur le résultat.

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

L'ensemble des différences temporelles de chaque entité (servant de base aux impôts différés actifs et passifs) sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Le Groupe ne comptabilise pas d'impôt différé à la date de première comptabilisation des contrats de location, puisqu'à cette date les différences temporelles relatives à l'actif et au passif de location se compensent intégralement. Des impôts différés sont en revanche reconnus après la date de prise d'effet des contrats à hauteur des différences temporelles entre valeurs comptables et valeurs fiscales qui ne sont plus compensées du fait des différences de valeur comptable entre l'actif et le passif de location.

Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif des états de situations financières pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Suez S.A. fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est Suez Holding, créé en octobre 2021 et composé de Suez Holding et Suez S.A. au 31 décembre 2022.

Note 2 Opérations majeures de l'exercice

2.1 Regroupement d'entreprises

2.1.1 Acquisition des activités Suez auprès de Veolia (ci-après « Nouveau Suez ») (business combination)

Déroulement des opérations

Le 29 juin 2021, le Conseil d'Administration de l'ancien groupe Suez a approuvé le projet d'Offre Publique d'Achat lancé par Veolia visant les actions Suez S.A. au prix de 20,50 euros par action, coupon attaché. Parallèlement, et comme prévu dans l'accord de rapprochement conclu le 14 mai 2021 entre Veolia et Suez S.A., un consortium d'investisseurs de long terme, constitué des fonds Meridiam et GIP, de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances (ci-après le Consortium) a remis à Veolia et à Suez S.A. une promesse d'achat engageante finale pour le rachat du périmètre Nouveau Suez (ci-après Nouveau Suez) pour une valeur d'entreprise de 10,4 milliards d'euros, à laquelle était annexé un projet de contrat d'acquisition, dénommé Share and Asset Purchase Agreement ou SAPA.

Le 22 octobre 2021, à la suite de la finalisation des procédures d'information-consultation des instances représentatives du personnel de l'ancien groupe Suez concernées, Veolia, Suez S.A. et le Consortium ont signé une version finalisée du SAPA dont les termes et conditions sont en ligne avec ceux figurant dans le projet annoncé publiquement le 29 juin 2021.

Le 14 décembre 2021, Veolia a reçu l'autorisation de l'Union européenne, accompagnée d'une liste de « remèdes » dans les secteurs d'activité des déchets dangereux et de l'eau industrielle, de lancer son Offre Publique d'Achat sur les actions de Suez S.A., levant ainsi la dernière condition suspensive à la cession du périmètre Nouveau Suez au Consortium.

Le 31 janvier 2022, conformément aux termes du contrat d'acquisition en date du 22 octobre 2021, la société Suez S.A. (ex Sonate Bidco) a réalisé l'acquisition et pris le contrôle des activités du périmètre Nouveau Suez. A cette date, le paiement du prix d'acquisition provisoire a été effectué et les mouvements de titres ont été réalisés.

L'acquisition porte sur des entités contrôlées, des actifs détenus et de passifs supportés directement ou indirectement par l'ancien Suez S.A. Les activités composant ce périmètre sont : (i) l'eau municipale (Eau France) et le déchet solide (R&V France) en France (y compris le principal centre de recherche en France : CIRSEE), (ii) des activités dans l'eau et dans les géographies suivantes : Italie (y compris la participation dans Acea), République tchèque, Afrique, Asie centrale, Inde, Chine, Australie, et les activités monde digitales et environnementales (SES) et (iii) deux incinérateurs de déchets dangereux en Chine continentale : Shanghai Industrial Park et Suzhou Industrial Park.

Informations financières au 31 décembre 2022

Les entités et actifs de l'ancien Suez acquis sont consolidés dans les comptes de Suez S.A. à compter du 31 janvier 2022, date de prise de contrôle. Le prix d'acquisition décaissé au 31 janvier 2022 s'élève à 8 018 millions d'euros (dont 0,7 milliards d'euros de rachat de prêts intragroupes). Le prix d'acquisition définitif s'élève à 8 422 millions d'euros (dont 1,3 milliards d'euros au titre du rachat des prêts intragroupes) ; il intègre un earn-out ainsi qu'un ajustement de prix par rapport au prix provisoire décaissé au 31 janvier 2022, ces deux éléments n'ayant pas encore été réglés au 31 décembre 2022.

Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du groupe sur la ligne « Effets de périmètre » au sein du résultat des activités opérationnelles et s'élèvent à 14 millions d'euros sur l'exercice 2022.

Certains actifs acquis dans le cadre de la transaction et devant faire l'objet, dans le cadre d'un dispositif contractuel préétabli avec Veolia, d'une cession ont été reclassés en actifs destinés à être cédés et représentent au 31 décembre 2022 un montant net de 46,4 millions d'euros présenté au bilan sur une ligne distincte « Actifs destinés à être cédés ».

Conformément à la norme IFRS3, le groupe a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables ont été déterminées à la date d'acquisition.

Le goodwill définitif s'élève à 3,2 milliards d'euros à date de prise de contrôle et est représentatif essentiellement du développement futur attendu notamment à l'international et de la workforce Suez.

Se référer à la note 3 qui présente l'allocation du prix payé par Suez au 31 janvier 2022, date de prise de contrôle.

2.1.2 Acquisition du groupe Envirosery (business combination)

En septembre 2022, Suez S.A. et ses partenaires Royal Bakofeng Holding (RBH) et African Infrastructure Investment Managers (AIIM) ont signé un accord contraignant pour l'acquisition d'Enviroserv Holdings Proprietary Limited, la plus grande société de gestion des déchets d'Afrique du Sud.

La finalisation de cette acquisition a été réalisée le 30 septembre 2022, date de prise de contrôle par Suez du groupe Enviroserv, après avoir reçu l'approbation des autorités locales de la concurrence. Cette acquisition permettra à Suez de renforcer son positionnement de leader international des activités de traitement des déchets industriels et municipaux et de renforcer sa position sur le continent africain.

Cette acquisition s'est faite par l'intermédiaire d'une société holding ad hoc, la société Umzwilili, avec les participations suivantes : Suez, via sa filiale Suez International, 51%, RBH 24,5% et AIIM 24,5%.

Le prix d'acquisition s'élève à 71,7 millions d'euros (hors rachat des prêts actionnaires). Le goodwill provisoire à date d'acquisition s'élève à 25 millions d'euros. Ce montant est susceptible de varier, compte tenu du fait que la période d'évaluation n'est pas terminée. Les travaux d'harmonisation des principes comptables et de détermination de la juste valeur des principaux actifs et passifs identifiables acquis seront réalisés dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.1.3 Acquisition IWS (business combination)

Le 6 mai 2022, Suez et Veolia ont annoncé la signature d'un accord pour l'acquisition par Suez de l'ensemble des actifs de déchets dangereux en France dans le cadre des engagements pris par Veolia pour répondre aux préoccupations de concurrence de la Commission Européenne. L'accord est formalisé par une option de vente unilatérale permettant aux parties de finaliser l'opération ainsi que le processus de consultation des instances représentatives du personnel de Veolia et d'obtenir les approbations réglementaires nécessaires.

Le 5 août 2022, Suez et Veolia ont signé un *share purchase agreement* portant sur l'acquisition des titres et des prêts intragroupes des entités IWS détenues par Veolia et destinées à être cédées par cette dernière. La finalisation de cette acquisition a été réalisée le 30 novembre 2022, date de prise de contrôle.

Le prix d'acquisition s'élève à 549,3 millions d'euros (dont 101,1 millions d'euros au titre du rachat des prêts intragroupes). Le goodwill provisoire à date de prise de contrôle s'élève à 431,8 millions d'euros. Ce montant est susceptible de varier, compte tenu du fait que la période d'évaluation n'est pas terminée. Les travaux d'harmonisation des principes comptables et de détermination de la juste valeur des principaux actifs et passifs identifiables acquis seront réalisés dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.1.4 Acquisition de Suez Recycling and Recovery UK (business combination)

Le 5 décembre 2022, le groupe a finalisé l'acquisition à 100% de la société Suez Recycling and Recovery UK auprès de Veolia pour une valeur de 1 915,6 millions d'euros ainsi qu'un remboursement de prêts actionnaires et comptes courants intra-groupe pour 353,6 millions d'euros.

Suez Recycling and Recovery UK bénéficie d'une vaste implantation territoriale avec plus de 300 sites répartis dans l'ensemble du pays et d'un portefeuille de plus de 25 000 clients privés et publics. Suez Recycling and Recovery UK est un véritable acteur intégré opérant tout au long de la chaîne de valeur des déchets, depuis la collecte jusqu'au traitement en passant par la valorisation énergétique, et dispose d'une position unique sur les nouveaux modes de traitement des déchets, en phase avec les évolutions règlementaires nationales.

L'acquisition de Suez Recycling and Recovery UK représente une étape majeure dans la stratégie du Groupe, permettant :

- d'accélérer le développement de ses activités de déchets, notamment en renforçant son expertise dans les nouveaux modes de traitement (réutilisation et recyclage de matériaux, création de carburants de substitution, valorisation énergétique des déchets);
- de poursuivre l'internationalisation de ses activités, en phase avec son objectif de faire croître la part de son chiffre d'affaires issue de ses activités internationales.

Le goodwill provisoire à date de prise de contrôle s'élève à 1 674,5 millions d'euros. Ce montant est susceptible de varier, compte tenu du fait que la période d'évaluation n'est pas terminée. Les travaux d'harmonisation des principes comptables et de détermination de la juste valeur des principaux actifs et passifs identifiables acquis seront réalisés dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.2 Activité commerciale du Groupe

Le Groupe exerce deux principaux métiers, la Gestion du cycle de l'eau et le Recyclage et valorisation des déchets. Les principaux évènements de l'exercice 2022 en lien avec l'activité commerciale du Groupe sont les suivants :

2.2.1 Gestion du cycle de l'eau

France

Le Syndicat du Bas Languedoc a confié la délégation du service public de l'eau potable des 27 communes qui le composent à la Société d'Economie Mixte à Opération unique (SemOp) « Eau du Bas Languedoc », détenue à 40% par la collectivité et à 60% par Suez. Ce nouveau contrat, d'un chiffre d'affaires cumulé d'environ 130 millions d'euros sur la durée totale du contrat, a débuté le 1er janvier 2022 pour une durée de 13 ans. Afin de mesurer son impact sur la planète et sur la société, la SemOp « Eau du Bas Languedoc » devient la 1ère entreprise à mission, au sens de la loi Pacte de 2019, dans le domaine de l'eau potable.

Europe

Suez et la municipalité de Czernica en Pologne ont signé le 21 décembre 2022 un contrat de 33 ans pour la construction et l'exploitation de la station d'épuration de la ville. En signant ce contrat d'un montant de 90 millions d'euros, la ville de Czernica confie à Suez la conception, la construction et le financement de la nouvelle station d'épuration dans les trois prochaines années, ainsi que l'exploitation des infrastructures nouvellement construites pendant 30 ans.

Reste du monde

Chine

En mars 2022, un consortium dirigé par Chongqing Derun Environment, une co-entreprise de Suez, a remporté un projet de 25 ans visant à traiter et améliorer la qualité de l'eau des rivières Yipin et Huangxi, à Chongqing, dans le cadre du programme « Clear Water and Green Banks ». Le montant total de l'investissement s'élèvera à plus de 200 millions d'euros. Ce projet de partenariat public-privé vise à améliorer l'environnement écologique du cercle économique Chengdu-Chongqing et la qualité de la gestion des eaux urbaines.

En avril 2022, Suez, à travers une joint-venture locale (Jiangsu Sino French Water Company Limited, entreprise mixte de capitaux entre Changshu Urban Construction Public Assets Management Company Limited et Suez) a remporté un contrat de construction et d'exploitation de 30 ans pour une usine de traitement des eaux usées à Changshu. Ce nouveau contrat permet à la fois de renforcer le partenariat stratégique entre Suez et Changshu, qui couvre un large portefeuille de projets de gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets, et de soutenir le développement durable de l'économie de la ville.

Sénégal

En mai 2022, l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), à la suite d'un appel d'offres international, a confié à Suez et à son partenaire, Consortium d'Entreprises (CDE), la conception et la construction de la station de traitement des eaux usées de la Baie de Hann. D'une capacité de 26 000 m3/ jour, cette station d'épuration s'inscrit dans le cadre du programme de dépollution de la Baie de Hann entrepris par le gouvernement sénégalais. Elle permettra la préservation de l'écosystème marin de la baie et l'amélioration de la situation sanitaire pour 500 000 habitants de 9 communes de Dakar.

Arabie Saoudite

En septembre 2022, le Consortium formé par Suez et Al-Awael Modern Contracting Company Group (AWAEL) avec sa filiale Civil Works Company (CWC) a signé avec la National Water Company (NWC) le contrat pour la gestion, l'exploitation et la maintenance des services d'eau de du Western Cluster, comprenant les principales villes de Djeddah, La Mecque et Taif dans le Royaume d'Arabie Saoudite. Le chiffre d'affaires total du contrat de 7 ans est de 98 millions d'euros.

Inde

En septembre 2022, Suez a remporté un contrat d'une valeur de 700 millions d'euros auprès de la Municipal Corporation of Greater Mumbai (MCGM), autorité publique en charge de la gestion de l'eau potable et des eaux usées municipales de la ville de Mumbai. Dans le cadre de ce contrat, Suez assurera la conception, la construction et l'exploitation d'une usine de traitement des eaux usées d'une capacité de 500 000 m3, dans le quartier de Worli à Mumbai qui compte 2,5 millions d'habitants. Il s'agit du plus gros contrat en termes de valeur remporté à ce jour par le Groupe en Inde. Il vient ainsi renforcer la position de Suez sur l'un de ses marchés internationaux les plus importants et les plus prometteurs.

Ouzbékistan

Le 22 novembre 2022, Suez a signé des accords historiques avec ses partenaires ouzbeks, la Société nationale des eaux Uzsuvtaminot, la municipalité de Tachkent et le ministère de l'Investissement et du Commerce extérieur. Ces accords marquent l'entrée en vigueur du projet de services d'eau et d'assainissement de la capitale Tachkent. Ils consolident en outre la position de Suez en tant que partenaire stratégique et de confiance des autorités ouzbèkes pour la modernisation de ses infrastructures et services d'eau.

2.2.2 Recyclage et valorisation des déchets

En novembre 2022, Suez et Waga Energy ont démarré une nouvelle unité de production de biométhane sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Madaillan, à Milhac-d'Auberoche (Dordogne). Ce projet est une nouvelle illustration de l'engagement de Suez en faveur de la valorisation du biogaz issu des déchets, une énergie 100% verte, produite et distribuée localement en circuit court. Il s'agit de la cinquième unité mise en service conjointement par Suez et Waga Energy.

2.3 Environnement macroéconomique

Les dynamiques inflationnistes amorcées au cours du second semestre 2021 se sont accentuées en 2022. Le Groupe a été impacté dans la mesure où la répercussion des effets de l'inflation aux clients ne s'avère pas immédiate notamment dans le secteur de l'eau (décalage de 12 à 18 mois).

Concernant en particulier les prix de marché de l'électricité, ces derniers ont été marqués par des conditions exceptionnelles en 2022, liées principalement à une forte hausse du prix européen du gaz naturel et du carbone.

Ainsi le prix de marché à court terme (spot) français s'est établi à 275 €/MWh en 2022, alors qu'il était de l'ordre de 50 €/MWh avant 2021.

Suez étant un consommateur et un producteur d'électricité, cette évolution majeure a impacté le groupe :

- sur ses achats d'électricité: les coûts d'électricité ont ainsi fortement augmenté en 2022 (une partie des volumes d'achat était exposée aux prix de marché à court terme). Les mesures gouvernementales françaises, avec une hausse du plafond du dispositif de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), ont permis d'amoindrir en partie cet impact négatif.
- sur ses ventes d'électricité: les recettes d'électricité ont fortement augmenté sur 2022 (une partie des volumes de vente était exposée aux prix de marché à court terme). Toutefois, l'introduction par le Gouvernement français d'une taxation exceptionnelle sur les producteurs d'électricité à compter du 1er juillet 2022 a impacté Suez, par la réduction des gains associés à l'évolution des prix de marché. Suez a décidé de sortir du marché règlementé pour entrer dans le marché libre au cours de l'exercice 2022 sur une partie de R&V France. Pour le Royaume-Uni, cette taxation entrera en vigueur au 1er janvier 2023.

2.4 Autres évènements significatifs

Conflit en Ukraine

Le 24 février 2022, un conflit militaire a éclaté entre la Russie et l'Ukraine. Le groupe, ayant très peu d'activité et ne disposant d'aucune filiale et participation dans ces deux pays, n'est pas directement impacté par le conflit en cours. En 2022, le chiffre d'affaires réalisé en Ukraine s'élève à 0,6 millions d'euros ; aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé en Russie. Le groupe reste néanmoins très vigilant quant aux évolutions macroéconomiques et à leurs répercussions directes et indirectes sur les activités et les résultats du groupe.

Mise en place de plans d'actionnariat salarial - se référer à la Note 20.2.

Note 3 Regroupement d'entreprises

Comme indiqué en Note 2 Opérations majeures, le groupe a procédé à plusieurs acquisitions au cours de l'exercice 2022.

3.1 Allocation des prix d'acquisition

Le tableau ci-dessous présente l'allocation des prix d'acquisition au titre des différents regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice 2022 à date de prise de contrôle et les montants des goodwill définitifs ou provisoires comptabilisés au 31 décembre 2022.

	Actifs et passifs identifiables à la date de transactio						
En millions d'euros	Nouveau Suez	Groupe Enviroserv (1) (2) (3)	IWS	Suez Recycling and Recovery UK (1)(3)			
Date de prise de contrôle	31 janvier 2022	30 septembre 2022	30 novembre 2022	5 décembre 2022			
Prix d'acquisition	8 422,0	73,9	549,3	2 269,2			
Dont rachat des prêts et comptes courants intragroupes	1 267,5	2,2	101,5	353,6			
Contrepartie transférée pour l'acquisition	7 154,5	71,7	447,8	1 915,6			
Actifs non courants							
Immobilisations incorporelles nettes	3 196,3	15,3	37,6	98,5			
Immobilisations corporelles nettes	1 718,1	71,7	95,2	218,3			
Participations dans les coentreprises	1 951,2	2,6	-	24,4			
Autres actifs non courants	1 172,3	0,9	29,1	232,6			
Impôts différés actifs	298,5	2,3	6,6	10,7			
Actifs courants							
Autres actifs	3 851,3	23,3	110,3	362,6			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	643,3	9,7	17,0	113,8			
Passifs non courants							
Provisions non courantes	(996,3)	(12,7)	(50,6)	(90,8)			
Dettes financières non courantes	(29,7)	(40,6)	-	-			
Autres passifs	(493,6)	(1,5)	(23,7)	(31,2)			
Impôts différés passifs	(739,1)	-	(8,0)	(22,6)			
Passifs courants							
Provisions courantes	(127,8)	-	(3,6)	(19,6)			
Dettes financières courantes (4)	(1 509,3)	(7,8)	(110,1)	(361,3)			
Autres passifs	(4 492,1)	(28,5)	(91,0)	(294,3)			
TOTAL ACTIF NET (à 100%)	4 443,1	34,7	16,0	241,1			
Participation ne donnant pas le contrôle	(439,7)	12,1					
GOODWILL	3 151,1	24,9	431,8	1 674,5			

⁽¹⁾ Les montants des goodwills relatifs à l'acquisition du groupe Enviroserv, IWS et Suez Recycling and Recovery UK sont provisoires. Les travaux de l'allocation du prix d'acquisition ainsi que l'harmonisation des principes comptables sont en cours.

Acquisition du "Nouveau Suez"

Le goodwill reconnu au titre du regroupement d'entreprise 'Acquisition du Nouveau Suez » s'élève à 3 151 millions d'euros. La contrepartie transférée pour l'acquisition (hors reprise des prêts intragroupe) s'élève à 7 155 millions d'euros (earn out et ajustement de prix inclus) pour une juste valeur des actifs et passifs acquis (à 100%) de 4 443 millions d'euros. Dans le cadre des travaux d'allocation du prix d'acquisition, le groupe a reconnu à date d'acquisition (31 janvier 2022), au sein des immobilisations incorporelles, des relations clients pour un montant brut de 1,8 milliard d'euros et a procédé à une revalorisation des immobilisations corporelles pour un montant brut de 300 millions d'euros.

⁽²⁾ Le goodwill présenté est calculé aux bornes de l'entité Umzwillili que le Groupe SUEZ détient à 51%.

⁽³⁾ Le prix d'acquisition inclut l'impact de la couverture de change sur le montant de l'investissement.

⁽⁴⁾ Inclut les découverts bancaires et autres concours bancaires

Autres regroupements d'entreprises

Les goodwill reconnus au 31 décembre 2022 sur les acquisitions de Suez R&R UK, IWS et Enviroserv correspondent à des goodwill provisoires. Les travaux d'allocation du prix d'acquisition seront en effet réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Il convient de noter que dans les comptes consolidés au titre de l'exercice 2023, les données comparatives 2022 devront être retraitées pour prendre en compte les effets de ces travaux d'allocation du prix d'acquisition.

Concernant les montants des contreparties transférées :

- Au titre de l'acquisition de Suez R&R UK, aucun mécanisme d'earn out ni d'ajustement de prix n'est prévu au contrat d'acquisition
- Au titre de l'acquisition d'IWS, le contrat d'acquisition ne prévoit pas de clause d'earn out mais intègre une clause d'ajustement de prix. Au 31 décembre 2022, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'ajustement de prix;
- Au titre de l'acquisition d'Enviroserv, le montant de la contrepartie transférée intègre le montant estimé au titre des mécanismes d'ajustement de prix et d'earn-out prévus au contrat d'acquisition.

3.2 Contribution des acquisitions aux résultats de l'exercice

La contribution au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe des différentes acquisitions réalisées au cours de l'exercice, hors Suez S.A., telles que détaillées dans la Note 2.1, se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Nouveau Suez	IWS	UK	EnviroServ	Total
Chiffre d'affaires	6 712,5	22,9	78,3	30,2	6 843,9
Résultat Net - global	182,4	(0,9)	4,9	(0,8)	185,7

3.3 Impacts des acquisitions si les prises de contrôle étaient intervenues au 1er janvier 2022

Si les prises de contrôle étaient intervenues le 1^{er} janvier 2022, le chiffre d'affaires du groupe (hors holding déjà existante au 31 décembre 2021) aurait été de 8 787,3 millions d'euros, l'EBITDA de 1 406,4 millions d'euros et le résultat net de 19,9 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Nouveau Suez ^(a)	IWS	UK	EnviroServ	Total retraité sur base 12 mois
Chiffre d'affaires	7 276,0	213,4	1 177,1	120,9	8 787,3
ЕВІТОА	1 190,4	36,9	159,5	19,7	1 406,4
ЕВП	223,9	19,3	129,1	11,4	383,7
Résultat net - part du Groupe	(38,8)	5,8	17,2	2,5	(13,3)
Résultat net - part des minoritaires	32,6	-	-	0,6	33,2
Résultat Net - global	(6,2)	5,8	17,2	3,2	19,9

(a) La colonne Nouveau Suez inclut également les montants relatifs à Suez S.A. car cette entité a été créée en 2021 dans l'optique du rachat des activités Nouveau Suez

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre les états financiers au 31 décembre 2022 avec le total retraité sur base 12 mois présenté ci-dessus :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	EBITDA	EBIT	Résultat net - part du Groupe	Résultat net - part des minoritaires	Résultat Net - global
Etats financiers consolidés 31/12/2022	6 843,9	1 109,6	228,4	(23,2)	29,9	6,7
(+) impact Nouveau Suez 1 mois complémentaire (a)	563,5	105,7	18,7	(10,2)	2,1	(8,1)
(+) impact UK 11 mois complémentaires (b)	1 098,8	140,3	110,2	19,6	-	19,6
(+) impact IWS 11 mois complémentaires (b)	190,5	35,4	16,5	9,1	-	9,1
(+) impact Enviroserv 9 mois complémentaires (b)	90,7	15,5	9,9	2,8	1,1	3,9
(+) charges d'intérêts sur dettes d'acquisition 12 mois (c)	-	-	-	(11,4)	-	(11,4)
Total retraité sur base 12 mois	8 787,3	1 406,4	383,7	(13,3)	33,2	19,9

(a) l'impact du Nouveau Suez 1 mois complémentaire inclut également les données de Suez S.A. car cette entité a été créée en 2021 dans l'optique du rachat des activités Nouveau Suez auprès de Veolia. Cette ligne intègre l'impact au titre du mois de janvier 2022 des amortissements des actifs identifiés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition (impact de (17,0) millions d'euros sur l'EBIT et (13,1) millions d'euros sur le résultat net).

(b) comme indiqué en notes 2.1 et 3.1 les travaux d'allocation du prix d'acquisition de ces trois acquisitions seront réalisés sur l'année 2023, les données présentées

(b) comme indiqué en notes 2.1 et 3.1 les travaux d'allocation du prix d'acquisition de ces trois acquisitions seront réalisés sur l'année 2023, les données présentées n'intègrent donc aucun impact à ce titre.

(c) les charges d'intérêts sur dettes d'acquisition représentent la charge financière complémentaire si ces dettes avaient été contractées au 1er janvier 2022 (sans modification des conditions financières attachées à ces dettes).

3.4 Réconciliation des prix d'acquisition aux flux de trésorerie

La réconciliation entre les prix d'acquisition et les montants présentés en flux de trésorerie d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés est la suivante :

(en millions d'euros)	Nouveau Suez	Afrique du Sud (1)	IWS	UK (1)	Autres transactions (a) (b) (c)	31 décembre 2022
Prix d'acquisition des titres (1)	7 155	70	448	1 959	52	9 684
(Dette) / Créance sur acquisition	116	(10)	-	-	-	106
Trésorerie nette acquise	714	10	17	114	-	855
Prix d'acquisition, net de la trésorerie acquise	6 557	50	431	1 845	52	8 935
Eléments au TFT :						
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie acquise (c)	6 533	50	431	1 845	(6)	8 854
Acquisition de participations dans les coentreprises et les entreprises associées (a)	3	-	-	-	26	29
Acquisition d'instruments de capitaux propres (b)	21	-	-	-	32	53
Total	6 557	50	431	1 845	52	8 935

⁽¹⁾ Sur l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni, la différence entre le prix d'acquisition des titres indiqué dans le tableau cidessus et les montants de contrepartie transférée pour l'acquisition mentionnés en Note 3.1 correspond à l'impact des instruments de couverture (voir Note 14).

Les autres transactions correspondent principalement :

- (a) à l'acquisition le 18 août 2022 de 30% des titres de la société SHANGHAI ANJULE ENVIRONMENTAL SCIENCE AND TECHNOLOGY CO, LTD pour 17,0 millions d'euros, ainsi qu'au versement de 6,1 millions d'euros au titre de la libération du capital de la société CHONGQING SUYU BUSINESS DEVELOPMENT CO au cours du 2ème semestre 2022;
- (b) à l'acquisition de titres non consolidés et à la recapitalisation d'entités françaises non consolidées pour 28,1 millions d'euros;
- (c) au règlement d'une dette d'acquisition sur une filiale asiatique pour (6) millions d'euros.

Note 4 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – Information sectorielle, trois secteurs opérationnels regroupant les activités des différentes *business units* ont été retenus pour présenter l'information sectorielle du Groupe et ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le Comité Exécutif, constitué du principal décideur opérationnel du Groupe :

- Eau:
- Recyclage et Valorisation ;
- Autres.

4.1 Secteurs à présenter (« reportable segments »)

Les filiales du Groupe sont réparties selon les secteurs à présenter suivants :

- **Eau**: prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Elles sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels;
- Recyclage et Valorisation : prestations de service et de traitement des déchets vis-à-vis des collectivités locales et des industriels. Elles incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, pour les déchets banals ;
- le secteur Autres est principalement constitué des holdings, dont Suez S.A.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les indicateurs EBITDA, EBIT, Capitaux Employés et Investissements sont réconciliés aux comptes consolidés.

4.2 Indicateurs clés par secteur à présenter (« reportable segments »)

4.2.1 Chiffre d'affaires

		31 déc	embre 2022		31 décer	mbre 2021
(en millions d'euros)	Hors Groupe	Groupe	Total	Hors Groupe	Groupe	Total
Eau ^(a)	3 227,3	43,5	3 270,8	-	-	-
Recyclage et Valorisation (b)	3 575,7	48,2	3 623,9	-	-	-
Autres	40,9	100,6	141,5	-	-	-
Elimination des transactions internes		(192,3)	(192,3)		-	-
Total chiffre d'affaires	6 843,9	-	6 843,9	_	_	-

(a) dont un chiffre d'affaires total réalisé par l'activité Eau France de 2 283 millions d'euros et par l'activité Eau internationale de 988 millions d'euros (b) dont un chiffre d'affaires total réalisé par l'activité R&V France de 3 476 millions d'euros et par l'activité R&V internationale de 148 millions d'euros Les ventilations ci-dessus sont réalisées sur la base de la zone géographique de gestion du secteur.

4.2.2 EBITDA

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Eau	703,4	-
Recyclage et Valorisation	474,1	-
Autres	(67,9)	-
Total EBITDA	1 109,6	_

L'EBITDA correspond au résultat brut d'exploitation augmenté de la quote-part de résultat net des entreprises associées et co-entreprises, déduction faite des dotations nettes de provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi ainsi que des loyers des contrats de locations avant les retraitements IFRS 16, et des dépenses de renouvellement des contrats de concession.

4.2.3 EBIT

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Eau	229,0	-
Recyclage et Valorisation	164,2	-
Autres	(164,8)	-
Total EBIT	228,4	-
4.2.4 Dotations aux amortissements		
(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Eau	(336,3)	_
Recyclage et Valorisation	(264,0)	-
Autres	(66,3)	-
Total dotation aux amortissements	(666,6)	-
4.2.5 Capitaux employés		
(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Eau	6 899,7	-
Recyclage et Valorisation	4 873,6	_
Autres	(276,4)	(62,4)
Total Capitaux employés	11 496,9	(62,4)
	11.100,0	(02,1)
4.2.6 Investissements corporels, incorporels et financiers		
(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Eau	(1 406,9)	-
Recyclage et Valorisation	(2 195,9)	_

4.3 Indicateurs clés par zone géographique

Les indicateurs ci-dessous sont ventilés :

Autres

Total investissements

- par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires ;
- par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les capitaux employés.

		Chiffre d'affaires		Capitaux employés
(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2021
France	4 468,1	-	4 569,0	(62,4)
International	2 375,8	-	6 927,9	-
Total	6 843,9	_	11 496,9	(62,4)

(5 187,2)

(8 790,0)

4.4 Réconciliation des indicateurs avec les états financiers

4.4.1 Réconciliation de l'EBIT et de l'EBITDA au résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	111,5	-
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	137,8	-
(-) Autres	(20,9)	-
EBIT	228,4	
(-) Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	577,6	-
(-) Paiement fondé sur des actions ^(a)	39,8	-
(-) Charges nettes décaissées des concessions	263,8	-
EBITDA	1 109,6	-

⁽a) Incluant les montants des plans LTI et Go Suez (plan d'attribution d'unités de performance et plan de rémunération à long terme - voir Note 20).

4.4.2 Réconciliation des capitaux employés aux rubriques de l'état de situation financière

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
(+) Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	5 208,2	_
(+) Goodwills nets	5 198,6	-
(+) Droits d'utilisation	536,6	-
(+) Actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat / capitaux propres non recyclables	120,5	-
(+) Prêt et créances au coût amorti (hors actifs liés au financement)	450,4	-
(+) Participation dans les coentreprises (hors réserves OCI nettes d'impôt)	614,7	-
(+) Participation dans des entreprises associées (hors réserves OCI nettes d'impôt)	1 980,2	-
(+) Créances clients et comptes rattachés	2 841,1	-
(+) Stocks	261,9	-
(+) Actifs contrats	325,8	-
(+) Créances d'impôts exigibles	76,5	-
(+) Autres actifs courants et non courants	805,1	30,3
(-) Provisions et pertes / gains actuariels sur retraites	(1 224,6)	-
(-) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2 434,7)	(92,7)
(-) Passifs contrats	(633,0)	-
(-) Dettes d'impôts exigibles	(103,8)	-
(-) Autres passifs courants et non courants	(2 523,6)	-
(-) Autres passifs financiers	(3,0)	-
Capitaux employés	11 496,9	(62,4)

Note 5 Résultat opérationnel courant

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel courant sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	6 843,9	-
Achats	(1 931,9)	-
Charges de personnel	(1 787,7)	-
Amortissements, dépréciations et provisions	(577,6)	-
Autres produits et charges opérationnels	(2 435,2)	-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	111,5	_

5.1 Chiffre d'affaires

5.1.1 Chiffre d'affaires par nature

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de prestations est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Eau	2 484.4	_
Recyclage et valorisation	3 575,7	
Contrats de construction, ventes d'équipement, ingénierie et prestations de services	783,8	-
TOTAL	6 843,9	

5.1.2 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires futur sur les contrats signés avec les clients pour les activités suivantes : contrats de construction (hors travaux neufs et concessions), ventes d'équipement et ingénierie.

La décomposition du carnet de commandes est la suivante :

(en millions d'euros)	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
31 décembre 2022	1 516,8	619,9	872,5	24,4
31 décembre 2021	-	-	-	

5.1.3 Actifs et passifs contrats

Les actifs et passifs contrats comprennent notamment les soldes dus aux clients ou dus par les clients au titre des contrats de constructions. Ces actifs et passifs contrats se décomposent comme suit :

	31 0	lécembre 2022	31 c	lécembre 2021
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Actifs contrats	50,5	275,3	-	-
Montants dus par les clients sur les contrats de construction		159,5	-	-
Actifs de renouvellement IFRIC12		100,0	-	-
Créances concession en cours IFRIC12		15,7	-	-
Incorporels de concession IFRIC12 en cours	50,5		-	-
Passifs contrats	94,3	538,7	-	-
Montants dus aux clients sur les contrats de construction		149,5	-	-
Passifs de renouvellement IFRIC12		190,2	-	-
Avances et acomptes reçus		152,9	-	-
Produits constatés d'avance		20,4	-	-
Passifs de concession	94,3	25,7	-	-

Par ailleurs, à la date de clôture, les coûts et marges encourus sur les contrats de construction en cours sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées	4 221,6	-
Avances reçues	147,7	-
Retenues de garanties	53,4	-

5.2 Charges de personnel

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avantages à court terme	(1 738,8)	-
Paiements fondés sur des actions	(39,8)	-
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(9,1)	-
TOTAL	(1 787,7)	

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Les paiements fondés sur des actions sont détaillés dans la Note 20.

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentés en Note 19. Le montant correspond aux charges sur régimes de retraites à prestations définies (voir Note 19.2.3) et sur régimes à cotisations définies (voir Note 19.3).

5.3 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Amortissements	(666,6)	-
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	7,9	-
Variation nette des provisions (a)	81,1	-
TOTAL	(577,6)	

(a) Hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi présentées en Note 5.2.

Les amortissements de l'exercice, d'un montant de (666,6) millions d'euros, comprennent (159,2) millions d'euros au titre de l'amortissement des actifs reconnus et ou revalorisés dans le cadre des travaux d'allocation du prix d'acquisition au titre de l'acquisition des activités Nouveau Suez auprès de Veolia.

Les amortissements se répartissent à hauteur de :

- (221,1) millions d'euros pour les immobilisations corporelles (dont (38,7) millions d'euros au titre des réévaluations d'actifs corporels),
- (299,8) millions d'euros pour les immobilisations incorporelles (dont (112,3) millions d'euros sur les relations clients et les brevets / technologies identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition)
- et (145,7) millions d'euros pour les droits d'utilisation (dont (8,2) millions d'euros sur l'amortissement des droits d'utilisation dans le cadre des travaux d'allocation du prix d'acquisition).

La répartition par nature d'actif figure dans les Notes 10, 11 et 15.

5.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Autres produits opérationnels	149,3	-
Autres charges opérationnelles	(2 584,5)	-
Sous-traitance	(1 187,4)	-
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(274,8)	-
Autres charges	(1 122,2)	-
TOTAL	(2 435,2)	-

Les "autres charges" comprennent principalement des dépenses d'entretien pour (349,4) millions d'euros, des dépenses de renouvellement des concessions pour (264,7) millions et du personnel extérieur pour (117,0) millions d'euros.

Note 6 Résultat des activités opérationnelles

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat opérationnel courant		111,5	0,0
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	6.1	(19,9)	_
Restructurations	6.2	(95,1)	(21,3)
Effets de périmètre	6.3	(42,3)	-
Autres résultats de cession et éléments non récurrents	6.4	(10,3)	-
Résultat des activités opérationnelles		(56,1)	(21,3)

6.1 Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Pertes de valeur		
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(2,3)	-
Droits d'utilisation	-	-
Actifs financiers	(22,6)	-
Total	(24,9)	-
Reprises de pertes de valeur Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	0.9	_
Droits d'utilisation	3,5	
Actifs financiers	0,6	-
Total	5,0	-
Total	(19,9)	-

Les pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers s'élèvent à (19,9) millions d'euros, correspondant essentiellement à des pertes de valeur sur actifs financiers, notamment sur le Royaume-Uni pour (11,4) millions d'euros et sur des activités au Danemark détenues par Suez International pour (2,9) millions d'euros.

6.2 Restructurations

Au 31 décembre 2022, les charges de restructurations correspondent à des coûts liés à la mise en place du Nouveau Groupe créé pré et post-acquisition des activités Suez acquises auprès de Veolia pour 43,4 millions d'euros, à divers plans de transformations pour 26 millions d'euros principalement chez Suez S.A., Eau France et Recyclage et Valorisation et à des indemnités de départ pour 23,4 millions d'euros notamment chez Suez S.A.

6.3 Effets de périmètre

Au 31 décembre 2022, ce poste comprend les frais d'acquisition liés principalement aux prises de contrôle réalisées au cours de l'exercice : 13,6 millions d'euros au titre de l'acquisition des activités Suez auprès de Veolia, 20,5 millions d'euros (incluant également des droits d'enregistrement) au titre de l'acquisition de Suez Recycling & Recovery UK et 5,4 millions d'euros au titre de l'acquisition du groupe Enviro Serv.

6.4 Autres résultats de cession et éléments non récurrents

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles Autres	(9,5) (0,8)	-
Total	(10,3)	

Les cessions et mises au rebut correspondent principalement à des mises au rebut chez Suez EAU France dont des compteurs pour 7,5 millions d'euros.

Note 7 Résultat financier

		31 décer	nbre 2022		31 décem	ıbre 2021
(en millions d'euros)	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette Autres produits et charges financiers	(102,4) (17,5)	19,6 21,9	(82,8) 4,4	- -	-	-
Résultat financier	(119,9)	41,5	(78,4)	_	-	_

7.1 Coût de la dette nette

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de change sur la dette brute, les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

	31 décembre 2022				31 déce	embre 2021
(en millions d'euros)	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts sur dette brute	(100,1)	_	(100,1)			
Produits et charges d'intérêts sur dette de location	(100,1)	1,0	1,0	-	-	-
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(2,2)	4,4	2,2	-	-	-
Résultat latent des couvertures économiques sur emprunts Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs	-	0,2	0,2	=	-	-
financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	6,5	6,5	-	-	-
Coûts d'emprunts capitalisés Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou	-	-	-	-	-	-
créance financière	(0,1)	7,5	7,4	-	-	-
Coût de la dette nette	(102,4)	19,6	(82,8)	-	-	-

7.2 Autres produits et charges financiers

		31 décen	nbre 2022		31 déce	embre 2021
(en millions d'euros)	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long-terme	(3,2)	-	(3,2)	-	-	-
Désactualisation des autres provisions et passifs long terme	-	2,9	2,9	-	-	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés non compris dans l'endettement net	(9,2)	14,4	5,2	-	-	-
Produits générés par les actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat / capitaux propres non recyclables	-	0,6	0,6	-	-	-
Autres	(5,1)	4,0	(1,1)	-	-	-
Autres produits et charges financiers	(17,5)	21,9	4,4	-	-	-

Note 8 Impôt sur les sociétés

8.1 Charge d'impôt au compte de résultat

8.1.1 Ventilation de la charge d'impôt dans le compte de résultat

Le produit d'impôt comptabilisé en résultat de l'exercice s'élève à 3,4 millions d'euros en 2022 contre un produit d'impôt de 5,5 millions d'euros en 2021. La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôt exigible	(115,2)	-
Impôts différés	118,6	5,5
Charge totale d'impôt comptabilisée en résultat	3,4	5,5

Au 31 décembre 2021, le produit d'impôt différé correspond à la reconnaissance des impôts différés actifs sur les déficits reportables générés sur l'exercice par la société Suez S.A.

8.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net		6,7	(15,8)
- Part dans les entreprises associées et coentreprises		137,9	-
- Impôt sur les bénéfices		3,4	5,5
Résultat avant impôt des sociétés consolidées en intégration globale (A)		(134,6)	(21,3)
Dont sociétés françaises		(177,9)	(21,3)
Dont sociétés étrangères		43,3	-
Taux d'impôt normatif de SUEZ (B)		25,83%	28,40%
(CHARGE) / PRODUIT D'IMPOT THEORIQUE (C) = (A) x (B)		34,8	6,0
En effet:			
Différence entre le taux d'impôt normal applicable à SUEZ et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions françaises et étrangères	(a)	(8,3)	(0,6)
Différences permanentes	(b)	(12,8)	-
Eléments taxés à taux réduit ou nul	(c)	4,0	-
Compléments d'impôt	(d)	(16,0)	-
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(e)	(13,0)	-
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus	(f)	4,2	-
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	(g)	5,4	0,1
Autres	(h)	5,1	-
(Charge) / Produit d'impôt inscrit au compte de résultat		3,4	5,5
TAUX D'IMPOT EFFECTIF (CHARGE D'IMPOT DE RESULTAT RAPPORTEE AU RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES)		2,53%	25,80%

Les principaux éléments expliquant les écarts identifiés dans le passage de la charge théorique à la charge effective d'impôts sont :

- (a) En 2022, les principales différences de taux avec le taux en France sont : le taux d'imposition en Asie (16,5%) et le taux anglais (19%).
- (b) En 2022, les différences permanentes sont liées à la comptabilisation des charges des plans GO Suez pour (9,4) millions d'euros, un abandon de créance hors groupe pour (2,6) millions d'euros et d'autres éléments moins significatifs liés à la comptabilisation de charges définitivement non déductibles.
- (c) En 2022, les éléments taxés à taux réduit ou nul correspondent principalement à la taxation à taux réduit d'une des activités (haute et nouvelle technologie) d'une entité chinoise
- (d) En 2022, principalement les quotes-parts de frais et charges, les retenues à la source sur les dividendes reçus ainsi que l'effet de la comptabilisation de la CVAE en IS.
- (e) En 2022, écrêtements d'impôts différés individuellement non significatifs.
- (f) En 2022, reconnaissance d'impôts différés individuellement, dont 2,0 millions d'euros sur la France et 1,0 millions d'euros en Inde.
- (g) En 2022, effet du crédit d'impôt individuellement non significatif.
- (h) En 2022, correspond essentiellement à l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale de Suez en France, composée en 2022 de Suez Holding et Suez S.A., ainsi que l'incidence des sociétés fiscalement transparentes.

8.2 Analyse de la variation de l'impôt différé par nature

En millions d'euros	31 décembre 2021	Entrée de périmètre	Impact P&L	Impôt sur les autres éléments du résultat golbal	compris effets	31 décembre 2022
Impôts différés actifs						
Reports déficitaires et crédits d'impôts	16,1	49,3	38,5	-	(16,5)	87,4
Engagements de retraite	-	76,2	(5,2)	(14,4)	1,5	58,1
Concessions	-	12,5	1,3	-	(0,1)	13,7
Provisions non déduites	-	83,1	18,5	(0,6)	16,6	117,6
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	-	39,8	(14,9)	-	(5,7)	19,2
Instruments financiers	-	3,5	77,6	-	6,5	87,5
Autres	-	119,8	(54,2)	-	(1,3)	64,3
Effet netting impôt	-	(62,9)	-	-	(31,2)	(94,0)
Total	16,1	321,3	61,6	(15,0)	(30,2)	353,8
Impôts différés passifs						
Immobilisation - PPA	-	(510,3)	33,1	-	1,0	(476,2)
Ecarts entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	-	(48,9)	6,6	-	(5,8)	(48,1)
Concessions	-	(93,0)	19,5	-	-	(73,5)
Provisions captive d'assurance	-	(21,2)	(4,3)	-	(0,1)	(25,6)
Mise à juste valeur des instruments financiers	-	(58,2)	3,1	(69,7)	2,9	(121,9)
Autres	-	(94,8)	(1,0)	-	8,2	(87,6)
Effet netting impôt	-	62,9	-	-	31,2	94,0
Total	-	(763,5)	57,0	(69,7)	37,4	(738,9)
Impôts différés nets	16,1	(442,2)	118,6	(84,7)	7,2	(385,1)

En 2022, l'effet périmètre de 447,4 millions d'euros est principalement dû à l'acquisition auprès de Veolia des entités de l'ancien Suez (dont 510,2 millions d'euros d'impôt différé passif net principalement en lien avec les relations clients reconnues dans le cadre des travaux d'allocation du prix d'acquisition).

En 2022, la variation de l'impôt différé par résultat s'explique principalement par l'étalement de la soulte reçue pour un montant de 281,5 millions d'euros suite au débouclement d'instruments pré-hedge, cette soulte étant amortie sur la durée de son sous-jacent ainsi que la reconnaissance d'impôts différés sur les déficits.

En 2022, l'effet d'impôt comptabilisé en "autres éléments du résultat global" s'explique par :

- la comptabilisation en OCI des soultes reçues lors du débouclement de swaps de pré-hedge, qualifiés de Cash Flow Hedge. Ces swaps sont stockés en OCI puis amortis au compte de résultat sur la durée de vie du sousjacent (les obligations);
- la variation des écarts actuariels liés aux engagements retraite.

Les autres flux incluent principalement les effets de change.

8.3 Impôts différés non comptabilisés

8.3.1 Différences temporelles déductibles non comptabilisées

Différences temporelles sur reports déficitaires

Au 31 décembre 2022, le montant des impôts différés sur reports déficitaires non utilisés et non comptabilisés (car ne satisfaisant pas aux critères de reconnaissance d'un impôt différé actif) s'élève à 74,3 millions d'euros.

Autres différences temporelles non comptabilisées

Le montant d'impôts différés actifs sur autres différences temporelles non reconnus s'élève à 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

8.3.2 Impôts différés non comptabilisés au titre des différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales

Un impôt différé passif significatif est comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence s'inverse dans un avenir prévisible.

Note 9 Goodwills

9.1 Évolution de la valeur comptable

(en millions d'euros)	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 31 décembre 2021	-	-	-
Variations de périmètre	5 283,8	-	5 283,8
Pertes de valeur	-	-	-
Ecarts de conversion	(85,2)	-	(85,2)
Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2022	5 198,6	-	5 198,6

En 2022, la variation nette des goodwills s'explique par les acquisitions des activités Suez auprès de Veolia, de Suez R&R UK, des activités de déchets dangereux en France (IWS) et en Afrique du Sud (Enviroserv) - voir Note 2. Les montants des goodwills ont été comptabilisés à date d'acquisition en devises et figés au cours de change à cette date.

Le goodwill relatif à l'acquisition des activités Suez auprès de Veolia (3 151 millions d'euros) est définitif suite à la finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition. Le goodwill résiduel représente la valeur du capital humain ainsi que les développements futurs attendus à l'international.

Les montants des goodwills relatifs aux acquisitions de Suez R&R UK, IWS et Enviroserv (cf. Note 3) sont encore provisoires au 31 décembre en attendant l'allocation du prix d'acquisition sur les actifs et passifs identifiables acquis qui sera réalisée au cours de l'exercice 2023.

Les écarts de conversion concernent principalement la livre sterling et le yuan pour respectivement (49) et (34) millions d'euros.

9.2 Principales Unités Génératrices de Trésorerie (UGT auxquelles est affecté du goodwill)

La répartition du goodwill par UGT goodwill est la suivante :

		31 décembre	31 décembre
(en millions d'euros)	Secteur opérationnel	2022	2021
UGT			
Eau France	Eau	1 314,6	
Eau Asie	Eau	813,9	
Eau Europe du Sud	Eau	60,0	
Eau Europe Centrale	Eau	60,6	
Eau AMECAI	Eau	210,0	
Eau Australie	Eau	20,4	
Consulting	Eau	15,7	
SES	Eau	76,0	
R&V France	Recyclage et Valorisation	546,3	
R&V Royaume-Uni	Recyclage et Valorisation	1 625,3	
IWS	Recyclage et Valorisation	431,9	
Enviroserv	Recyclage et Valorisation	23,9	
R&V AMECAI	Recyclage et Valorisation	-	
Total		5 198,6	0,0

9.3 Test de perte de valeur

L'ensemble des UGT issues de la transaction Nouveau Suez et auxquelles est affecté un montant significatif de goodwill a fait l'objet d'un test de perte de valeur réalisé sur la base de données d'un business plan correspondant à cinq années du Plan à Moyen Terme (PMT).

Concernant Suez R&R UK, IWS et Enviroserv, aucun test n'a été mis en œuvre sur l'exercice compte tenu de l'acquisition récente de ces activités et de l'absence d'éléments identifiés comme étant susceptibles de remettre en cause le *business plan* d'acquisition.

L'évaluation de la valeur recouvrable de ces UGT est réalisée par l'application de différentes méthodes dont principalement l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du "DCF", "Discounted Cash Flow"). La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde sur :

- des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du Plan à Moyen Terme. Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité Exécutif, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés;
- une valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme, compris entre 1,7 % et 2,1 % selon les activités, au "Flux de Trésorerie Libre" normatif (définition propre aux tests de perte de valeur) de la dernière année des prévisions;
- un taux d'actualisation spécifique à chaque UGT en fonction des risques métiers, pays et devises propres. Les taux d'actualisation, après impôts, retenus en 2022 sont compris entre 4,9 % et 9,4 %.

Les évaluations ainsi obtenues sont systématiquement comparées avec celles obtenues par les méthodes de multiples de marchés ou les valeurs boursières lorsque cela est applicable.

Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur significative sur les goodwills présentés dans l'état de situation financière, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-dessous n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Méthodes d'évaluation de la valeur recouvrable et taux d'actualisation retenus

Le tableau ci-dessous décrit la méthode et le taux d'actualisation utilisés dans l'examen de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie :

Unités génératrices de trésorerie	Méthodes de valorisation	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Eau France	DCF	4,9%	1,7%
Eau Europe du Sud	DCF & market price*	5,9%	2,1%
Eau Europe Centrale	DCF	5,3%	1,7%
Eau AMECAI	DCF	7,3%	1,7%
Eau Australie	DCF	4,1%	2,0%
Eau Asie	DCF & market price*	5,3%	2,0%
R&V France	DCF	6,8%	1,7%
R&V AMECAI	DCF	9,4%	1,7%
Consulting	DCF	5,9%	1,7%
SES	DCF	7,9%	2,0%

^{*} Prix cible issu des consensus des analystes pour les sociétés cotées ACEA ainsi que les filiales détenues par Derun

¹ Le Flux de Trésorerie Libre « normatif » utilisé dans les tests de pertes de valeur se différencie du Flux de Trésorerie Libre sur les points suivants : absence d'intérêts financiers, utilisation d'un Impôt normatif, prise en compte de tous les flux d'investissement (maintenance et cessions financières, développement et acquisitions financières déjà engagés).

9.4 Sensibilité aux hypothèses de taux et opérationnelles

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation et de croissance :

Impact en % sur l'excédent de la valeur ——	Taux d'actualisation		Taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre normatif	
recouvrable par rapport à la valeur comptable	- 100 pb	+ 100 pb	- 50 pb	+ 50 pb
Eau France	229%	-121%	-73%	100%
Eau Europe du Sud	101%	-59%	-39%	50%
Eau Europe Centrale	160%	-89%	-44%	58%
Eau AMECAI	68%	-47%	-20%	24%
Eau Australie	205%	-74%	-42%	68%
Eau Asie	134%	-71%	-35%	48%
R&V France	223%	-148%	-77%	94%
R&V AMECAI	37%	-28%	-11%	13%
Consulting	33%	-20%	-11%	14%
SES	2485%	-1744%	-763%	904%

Une augmentation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés met en évidence 3 UGT sensibles : Eau France, R&V France et dans une moindre mesure SES. Dans ce scenario, la valeur recouvrable de ces UGT serait inférieure à leur valeur comptable de 357 millions d'euros.

9.5 Répartition sectorielle

La répartition par secteur opérationnel de la valeur comptable des goodwills s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Eau Recyclage et Valorisation	2 571,2 2 627,4	
Total	5 198,6	

Note 10 Immobilisations incorporelles hors goodwill

10.1 Variation des immobilisations incorporelles

	Ι	Oroits incorporels		
(en millions d'euros)	Logiciels	sur contrats de concession	Autres ^(a)	Total
A. Valeur brute				
Au 31 décembre 2021	-	-		-
Variations de périmètre	141,3	896,9	2 317,0	3 355,2
Acquisitions	27,9	57,3	17,5	102,7
Cessions / Mise au rebut	(1,1)	(0,5)	(2,9)	(4,5)
Ecarts de conversion	-	1,8	(16,1)	(14,3)
Autres	29,9	(29,8)	(8,8)	(8,6)
au 31 décembre 2022	198,0	925,7	2 306,7	3 430,5
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-
Amortissements	(34,5)	(127,9)	(137,4)	(299,8)
Pertes de valeur	=	=	(0,1)	(0,1)
Variations de périmètre	=	-	-	=
Cessions / Mise au rebut	0,7	0,4	0,1	1,2
Ecarts de conversion	-	0,4	2,4	2,8
Autres	0,9	(1,8)	0,2	(8,0)
au 31 décembre 2022	(32,9)	(128,9)	(134,8)	(296,7)
C. Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-
au 31 décembre 2022	165,1	796,8	2 171,9	3 133,8

⁽a) Inclut principalement les relations clients, les droits d'eau et la marque Suez.

La variation des immobilisations est essentiellement liée aux entrées de périmètre :

- 3 219,0 millions d'euros provenant de l'acquisition des activités Nouveau Suez auprès de Veolia (dont 1 944,5 millions d'euros en France et 436,0 millions d'euros en Asie);
- 98,5 millions d'euros provenant de l'acquisition de Suez R&R UK;
- Et 37,6 millions d'euros au titre de l'acquisition des entités IWS.

10.2 Informations sur les immobilisations incorporelles

10.2.1 Actifs relations clients

Dans le cadre des travaux d'allocation du prix d'acquisition des activités Suez auprès de Veolia, des relations clients ont été identifiées et valorisées pour un montant de 1 838,4 millions d'euros à date d'acquisition. Au 31 décembre 2022, ces relations clients s'élèvent à 1 728,1 millions d'euros et sont inclus dans la rubrique « Autres ».

10.2.2 Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Groupe gère des contrats de concession dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC12 dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et du traitement des déchets. Les droits donnés au Groupe en tant que concessionnaire, sur les infrastructures qui entrent dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondent au modèle incorporel, sont comptabilisés sous cette rubrique. Ils comprennent notamment les droits à facturer les usagers en application du modèle actif incorporel d'IFRIC 12 (voir Note 1.5.12.4). En 2022, les contrats de concessions représentent +743,1 millions d'euros.

10.2.3 Immobilisations incorporelles non amortissables

Au 31 décembre 2022, la valeur des immobilisations incorporelles non amortissables, composées principalement de droits d'eau, s'élève à 193,9 millions d'euros et sont incluses dans la colonne "Autres".

Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée sur cette catégorie d'immobilisations sur l'exercice 2022.

10.2.4 Frais de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

En 2022, dans le cadre de la stratégie de la nouvelle gouvernance Suez ayant pour ambition forte de se différencier par l'innovation, le processus de Suez Innovation et Recherche a été refondu avec une forte implication des forces commerciales, projets et business développement de Suez.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel ne représentent que 1,2 millions d'euros pour l'exercice 2022 et sont présentées dans la colonne « Autres » du tableau de variation des immobilisations incorporelles, contre 60,5 millions d'euros pour les frais de Recherche et de Développement ne satisfaisant pas aux critères d'évaluation définis par IAS 38 et donc inscrits en charges au compte de résultat.

Note 11 Immobilisations corporelles

11.1 Variation des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Matériel de transport	Coûts de démantèle- ment et de reconstitution activés	Immobilisations en cours	Autres	Total immobilisations corporelles
A. Valeur brute								
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	344,6	375,9	986,0	46,3	0,4	328,5	34,0	2 115,7
Acquisitions	10,0	7,0	0,3	4,7	-	184,7	5,4	212,1
Cessions / mise au rebut	(29,1)	(7,7)	(8,2)	(2,5)	-	-	(1,2)	(48,7)
Ecarts de conversion	(4,3)	(1,8)	(11,2)	(0,5)	(0,3)	(1,1)	(1,2)	(20,4)
Autres	51,3	60,5	105,7	4,0	5,8	(184,0)	3,2	46,5
Au 31 décembre 2022	372,5	433,9	1 072,6	52,0	5,9	328,1	40,2	2 305,2
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés Au 31 décembre 2021		-		_			-	-
Amortissements	(31,5)	(38,4)	(131,4)	(11,2)	-	-	(8,6)	(221,1)
Pertes de valeur	(1,6)	-	(0,4)	-	-	0,1	(0,1)	(2,0)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions / mise au rebut	(0,1)	0,2	0,2	0,7	-	1,7	1,3	4,0
Ecarts de conversion	0,1	0,3	1,6	0,1	0,3	-	0,8	3,2
Autres	10,0	0,4	(19,2)	0,2	(5,8)	-	(0,5)	(14,9)
Au 31 décembre 2022	(23,1)	(37,5)	(149,2)	(10,2)	(5,5)	1,8	(7,1)	(230,8)
C. Valeur comptable nette Au 31 décembre 2021 Au 31 décembre 2022	349.4	396.4	923.4	41.8	0.4	329.9	33.1	2 074.4

La variation des immobilisations corporelles est essentiellement liée aux entrées de périmètre : acquisition des activités Suez auprès de Veolia pour 1 802,3 millions d'euros, acquisition de Suez R&R holding UK pour 218,3 millions d'euros et acquisition des entités IWS en France pour 95,2 millions d'euros.

11.2 Actifs corporels donnés en garantie

Les actifs corporels donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

11.3 Engagements contractuels d'acquisition d'immobilisations corporelles

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont engagées à investir dans des installations techniques que les tiers concernés s'engagent à leur livrer en contrepartie.

Les engagements contractuels d'investissement en immobilisations corporelles pris par le Groupe s'élèvent à 169,4 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 12 Participations dans les coentreprises et entreprises associées

Le 31 janvier 2022 la société Suez S.A. a réalisé l'acquisition des activités Suez cédées par Veolia. Suite à cette opération et aux divers regroupements d'entreprises réalisés au cours de l'exercice 2022, tels que présentés dans la Note 2.1, toutes les participations dans les coentreprises et les entreprises associées présentées ci-après sont entrées dans le Groupe.

12.1 Participations dans les coentreprises

Le 31 décembre 2022, les participations les plus significatives sont les joint-ventures chinoises codétenues par les collectivités locales concédantes. Elles représentent 40 entités juridiques différentes dont 3 entités représentant plus de 50% du montant présentés en participations dans les co-entreprises.

	Participations dans les coentreprises		Participations dans les Quote-part de résultat net dans coentreprises coentrepri			ultat net dans les coentreprises
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre		
(en millions d'euros)	2022	2021	2022	2021		
JV chinoises ^(a)	573,4	-	46,8	-		
Autres (contributions individuelles inférieures à 1,5 % du total)	47,3	-	(0,5)	-		
Total	620,7	_	46,3	_		

⁽a) 40 entités juridiques différentes dont 3 entités représentant plus de 50% du montant présentés en participations dans les co-entreprises.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net	46,3	-
Autres éléments du résultat global (OCI)	(25,8)	-
Résultat global	20,5	-

12.2 Participations dans les entreprises associées

Les participations et quote-part de résultat dans les entreprises associées se décomposent comme suit :

	Participations dans		Quote-part de	résultat net dans
	les entre	orises associées	les entreprises associé	
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre
(en millions d'euros)	2022	2021	2022	2021
Groupe Acea	883,8	-	35,7	-
Groupe Suyu	673,5	-	45,8	-
Autres (contributions individuelles inférieures à 10 % du total)	422,9	-	10,0	-
Total	1 980,2	-	91,5	

Les montants présentés incluent les impacts de l'allocation du prix lié à l'acquisition du Nouveau Suez.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net Autres éléments du résultat global (OCI)	91,5 (17,2)	-
Résultat global	74,3	_

Les participations dans les entreprises associées les plus significatives sont le groupe Acea et le groupe Suyu.

Le groupe Acea détenu à 23,33% par le Groupe Suez est coté à la Bourse de Milan. Au 31 décembre 2022, la valeur comptable d'Acea dans l'état de situation financière du Groupe est de 883,8 millions d'euros. Cette valeur prend en compte les impacts liés à l'allocation du prix d'acquisition (reconnaissance de relations clients et revalorisation des brevets notamment). La valeur boursière équivalente du Groupe Acea s'élève à 642,0 millions d'euros à fin décembre 2022; néanmoins, aucune perte de valeur n'a été enregistrée dans les comptes du groupe Suez en 2022, compte tenu du résultat des tests de perte de valeur réalisés à la clôture.

Les informations financières résumées à 100% du Groupe Acea sont présentées ci-dessous et proviennent des informations disponibles et publiées par le groupe Acea.

Etats de la situation financière résumé du groupe Acea

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs non courants	8 299,0	7 801,6
Actifs courants	3 110,0	2 658,8
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	659,4	680,8
Actifs destinés à être cédés	18,9	168,4
Total Actif	11 427,9	10 628,8
Capitaux propres part du Groupe	2 184,9	2 124,0
Participations ne donnant pas le contrôle	416,5	392,4
Total Capitaux propres	2 601,4	2 516,4
Passifs non courants	5 538,4	5 514,5
Passifs courants	3 286,4	2 550,5
Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la v	1,7	47,4
Total Passif et Capitaux propres	11 427,9	10 628,8
Dividendes à 100% versés au titre de l'exercice précédent	180,6	170,0

Compte de résultat résumé du groupe Acea (sur 12 mois)

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	4 957,0	3 816,0
Résultat opérationnel brut	1 305,0	1256,1
Résultat opérationnel	565,9	581,1
Résultat net part du Groupe	279,7	313,3
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	31,4	39,0
Résultat net	311,1	352,3
Autres éléments du résultat global	76,9	31,6
Résultat global de l'exercice	388,0	383,9

L'autre participation dans les entreprises associées significative au 31 décembre 2022 est Derun Environnement détenue à 25,1% par le groupe Suyu détenu à 100% par le Groupe.

Etat de la situation financière résumé du groupe Suyu

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs non courants	782,9	801,6
Actifs courants	1,4	3,8
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,4	3,8
Total Actif	784,3	805,4
Capitaux propres part du Groupe	676,2	657,8
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Total Capitaux propres	676,2	657,8
Passifs non courants	67,8	94,5
Passifs courants	40,3	53,0
Total Passif et Capitaux propres	784,3	805,3
Dividendes à 100% versés au titre de l'exercice précédent	-	-

Le poste « Actifs non courants » de Suyu comprends les titres mis en équivalence « Derun Environnement » pour un montant de 782,9 millions d'euros fin 2022 contre 782,4 millions d'euros fin 2021.

Compte de résultat résumé du groupe Suyu (sur 12 mois)

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat opérationnel brut	1,0	(1,1)
Résultat opérationnel	1,0	(1,1)
Résultat net part du Groupe	48,5	36
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Résultat net	48,5	36,0
Autres éléments du résultat global (a)	(30,1)	-
Résultat global de l'exercice	18,4	36,0

⁽a) Compte tenu de la création du nouveau Groupe Suez, les autres éléments du résultat global ne peuvent pas être évalués à fin décembre 2021.

Note 13 Instruments financiers

13.1 Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers ainsi que leur ventilation entre leurs parts « non courante » et « courante » sont présentées dans le tableau ci-après :

		31 décembre 2022			31 déce	mbre 2021
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Actifs financiers non courants à la juste valeur par	72.2	_	72,2	_	_	_
résultat / capitaux propres non recyclables	,_		,_			
Prêts et créances au coût amorti	215,4	3 076,1	3 291,5	-	-	-
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	215,4	235,0	450,4	-	-	-
Clients et autres débiteurs	-	2 841,1	2 841,1	-	-	-
Actifs financiers évalués à la juste valeur	11,2	58,9	70,1	-	-	-
Instruments financiers dérivés	11,2	58,9	70,1	-	-	-
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	298,8	3 135,0	3 433,8	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 766,2	1 766,2	-	-	-
Placements financiers liquides	-	· -	-	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 766,2	1 766,2	-	-	-
Total actifs financiers et trésorerie	298,8	4 901,2	5 200,0	_	_	_

13.1.1 Actifs financiers non courants à la juste valeur

Les mouvements sur les actifs financiers non courants à la juste valeur s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Actifs financiers non courants à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat
Au 31 décembre 2021	-	-
Acquisitions	6,5	46,9
Cessions (valeur comptable cédée)	(1,6)	(0,4)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	(7,5)	-
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	-	(16,4)
Variations de périmètre, change et divers	51,6	(6,9)
Au 31 décembre 2022	49,0	23,2

La valeur des actifs financiers non courant à la juste valeur par capitaux propres non recyclables détenus par le Groupe s'élève à 49,0 millions d'euros au 31 décembre 2022, qui se répartit entre 5,3 millions d'euros de titres cotés et 43,7 millions d'euros de titres non cotés.

Les actifs financiers non courant à la juste valeur par résultat détenus par le Groupe, soit 23,2 millions d'euros au 31 décembre 2022, sont des titres non cotés.

Les produits générés par les actifs financiers non courants à la juste valeur sont non significatifs.

13.1.2 Prêts et créances au coût amorti

	31 décembre 2022				31 déce	mbre 2021
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	215,4	235,0	450,4	-	-	-
Prêts aux sociétés affiliées ^(a) Autres créances au coût amorti	109,4	88,3	197,7	-	-	-
Créances de concessions	106,0	146,7	252,7	-	-	-
Créances de location financement Clients et autres débiteurs	-	- 2 841,1	- 2 841,1	-	-	-
Total	215,4	3 076,1	3 291,5	-	-	-

(a) Ce poste comprend notamment des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence et/ou aux sociétés non consolidées pour un montant de 129,2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti sont présentées ci-dessous :

		31 d		31 décei	mbre 2021	
_		Dépréciation &			épréciation & Perte de	
(en millions d'euros)	Brut	Perte de valeur	Net	Brut	valeur	Net
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	469,6	(19,2)	450,4	-	-	-
Clients et autres débiteurs	2 903,4	(62,3)	2 841,1	-	-	-
Total	3 373,0	(81,5)	3 291,5	_	-	_

Les informations relatives à l'antériorité des créances échues non dépréciées et au suivi du risque de contrepartie sur les prêts et créances au coût amorti (y compris les créances clients et autres débiteurs) sont présentées en Note 14.4 « Risque de contrepartie ».

Les gains et pertes nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants (y compris créances clients) :

	Evaluation ultérieure à l'acquis				
(en millions d'euros)	Intérêts	Effet de change	Perte de valeur		
Au 31 décembre 2021	-	-	-		
Au 31 décembre 2022	13,0	(1,0)	(2,1)		

Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement par catégorie homogène de clients et en fonction des taux d'impayés attendus pour chacune des catégories de clients (voir Note 1.5.9.1).

La juste valeur des clients et autres débiteurs est égale à leur valeur nette comptable inscrite dans les états de situations financières consolidées.

13.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ce poste constitué des instruments financiers dérivés et des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés s'analyse comme suit :

	31 décembre 2022				31 décembre 2021	
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés	11,2	58,9	70,1	_	-	_
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette (voir Note 13.3.1)	-	16,7	16,7	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (voir Note 14.1.2)	-	1,5	1,5	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments ^(a)	11,2	40,7	51,9	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	-	-		-	-
Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat (voir Note 13.3.1)	-	-	-	-	-	-
Total	11,2	58,9	70,1	_	_	_

⁽a) Comprend notamment les instruments financiers dérivés correspondant à la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, non qualifiés de couverture, pour 1,2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les instruments dérivés sur matières premières (analysés en Note 14.1.2) et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe.

Le résultat enregistré sur l'ensemble des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2022 n'est pas significatif.

13.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée en Note 14.

Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 1 766,2 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, il comprend essentiellement des dépôts à terme pour 106,2 millions d'euros, des comptes courants de trésorerie pour 55,5 millions d'euros et des disponibilités pour 1 604,3 millions d'euros.

Par ailleurs, il n'y a pas de disponibilité soumise à restriction.

Le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2022 s'établit à 6,5 millions d'euros.

13.1.5 Actifs financiers donnés en garantie

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs financiers donnés en garantie	0,5	-

13.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés :

- en « passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers et les autres passifs financiers ; ou
- en « passifs évalués à la juste valeur » pour les instruments financiers dérivés.

Les différents passifs financiers, ainsi que leur ventilation entre leurs parts « non courante » et « courante » sont présentés dans le tableau ci-après :

		31 décembre 2022				31 décembre 2021	
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total	
Dettes financières (voir Note 13.2.1)	5 700,5	118,1	5 818,6	-	-	-	
Dette de location	404,1	144,5	548,6	-	-	-	
Instruments financiers dérivés	16,6	20,8	37,4	-	-	-	
Fournisseurs et autres créanciers (Voir Note 13.2.3)	-	2 434,7	2 434,7	-	92,7	92,7	
Autres passifs financiers	3,0	-	3,0	-	-	-	
Total	6 124,2	2 718,1	8 842,3	_	92,7	92,7	

13.2.1 Dettes financières

		31 déce	31 décembre 2021			
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires (Voir Note 13.3.2)	4 300,0	-	4 300,0	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	14,8	-	14,8	-	-	-
Autres emprunts bancaires	1 336,5	21,2	1 357,7	-	-	-
Autres emprunts	84,9	33,4	118,3	-	-	-
Emprunts (montants bruts)	5 736,2	54,6	5 790,8	-	-	-
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	-	24,3	24,3	-	-	-
Encours des dettes financières	5 736,2	78,9	5 815,1	-	-	-
Impact du coût amorti	(35,7)	39,2	3,5	-	-	-
Impact de la couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dettes financières	5 700,5	118,1	5 818,6	-	-	-

Au 31 décembre 2022, la dette bancaire initialement contractée dans le cadre de l'acquisition des activités Suez auprès de Véolia, le 31 janvier 2022, a été intégralement refinancée par emprunts obligataires qui s'élèvent à 4 300,0 millions d'euros. Suez a par ailleurs tiré une nouvelle dette bancaire de 1 200,0 millions d'euros pour financer les acquisitions de déchets dangereux en France (IWS) ainsi que Suez Recycling and Recovery UK, le 5 décembre 2022.

Les autres emprunts incluent notamment la dette financière envers Veolia correspondant aux transferts économiques en cours au 31 décembre 2022 pour un montant de 37,7 millions d'euros.

La juste valeur des dettes financières s'élève au 31 décembre 2022, à 5 550,8 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 5 818,6 millions d'euros (analyse de la juste valeur par niveau en Note 13.4.2).

Les dettes financières sont analysées dans la Note 13.3 « Endettement financier net ».

Les variations par flux des dettes financières sont présentées ci-après :

			Variation		Variation de		
	31 décembre		de		juste valeur et		31 décembre
(en millions d'euros)	2021	Flux cash	périmètre	Effet change	coût amorti	Divers	2022
Emprunts obligataires	-	4 300,0	_	-	-	-	4 300,0
Titres négociables à court terme	-	-	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	-	5,9	20,1	-	-	(11,2)	14,8
Autres emprunts bancaires	-	1 194,7	163,1	1,3	-	(1,4)	1 357,7
Autres emprunts	-	(1 017,2)	1 139,0	(14,6)	-	11,1	118,3
Emprunts (montants bruts)	-	4 483,4	1 322,2	(13,3)	-	(1,5)	5 790,8
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	-	(802,6)	823,0	(13,4)	-	17,3	24,3
Encours des dettes financières	-	3 680,8	2 145,2	(26,7)	-	15,8	5 815,1
Impact du coût amorti	-	(69,4)	(3,6)	0,1	79,5	(3,1)	3,5
Impact de la couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières (a)	-	3 611,4	2 141,6	(26,6)	79,5	12,7	5 818,6
Dettes de location	_	(140,4)	503,9	(2,1)	(38,2)	225,4	548,6

⁽a) Le flux cash est détaillé dans l'état des flux de trésorerie consolidés.

13.2.2 Instruments financiers dérivés (y compris matières premières)

	31 décembre 2022				31 décem	bre 2021
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette (voir Note 13.3.1) Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments ^(a)	- - 16,6	5,0 - 15,8	5,0 - 32,4	-	- - -	-
Total	16,6	20,8	37,4	_	_	

⁽a) Comprend notamment les instruments financiers dérivés correspondant à la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette pour un montant de 16,6 millions d'euros en non courant et de 10,4 millions d'euros en courant.

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion des risques financiers du Groupe et sont analysés en Note 14.

13.2.3 Fournisseurs et autres créanciers

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs Dettes sur immobilisations ^(a)	1 794,4 640,3	92,7
Total	2 434,7	92,7

⁽a) Dont 404,3 millions d'euros liés au rachat de prêts et comptes-courants intragroupes envers Veolia.

La juste valeur des postes fournisseurs et autres créanciers est égale à leur valeur comptable inscrite dans les états de situations financières consolidés.

13.3 Endettement financier net

13.3.1 Endettement financier net par nature

		31 déce	mbre 2022	_	31 décem	bre 2021
(en millions d'euros)	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Encours des dettes financières	5 736,2	78,9	5 815,1	-	-	-
Impact du coût amorti (a)	(35,7)	39,2	3,5	-	-	-
Impact de la couverture de juste valeur (b)	-	-	-	-	-	-
Dettes financières	5 700,5	118,1	5 818,6		-	-
Dettes de location	404,1	144,5	548,6	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif (c)	-	5,0	5,0	-	-	-
Dette brute	6 104,6	267,6	6 372,2	-	-	-
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	-	-	-	-	-
Placements financiers liquides	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(1 766,2)	(1 766,2)	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif (c)	-	(16,7)	(16,7)	-	-	-
Trésorerie active	-	(1 782,9)	(1 782,9)	-	-	-
Endettement financier net	6 104,6	(1 515,3)	4 589,3	-	-	-
Encours des dettes financières	5 736,2	78,9	5 815,1	_	_	_
Dette de location	404,1	144,5	548,6	_	_	_
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	-	-		-	-
Placements financiers liquides	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(1 766,2)	(1 766,2)	-	-	-
Endettement net hors coût amorti	6 140.3	(1 542,8)	4 597.5			
et effets des instruments financiers dérivés	6 140,3	(1 342,0)	4 397,3	_	_	

⁽a) Ce poste comprend les intérêts courus non échus sur la dette financière brute ainsi que les primes et frais de mise en place des emprunts restant à amortir.

La sensibilité de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) au risque de taux et de change est présentée en Note 14.

13.3.2 Émissions obligataires

En mai 2022, Suez a procédé dans le cadre de son programme EMTN a une émission d'obligations vertes pour un montant total de 2 600 millions d'euros, composées de trois tranches :

- 750 millions d'euros à taux fixe avec une date de maturité au 24 mai 2027, avec un coupon annuel de 1,875%;
- 850 millions d'euros à taux fixe avec une date de maturité au 24 mai 2030, avec un coupon annuel de 2,375%;
- 1 000 millions d'euros à taux fixe avec une date de maturité au 24 mai 2034, avec un coupon annuel de 2,875%.

En octobre 2022, Suez a procédé dans le cadre de son programme EMTN à une seconde émission d'obligations vertes pour un montant total 1 700 millions d'euros, composées de deux tranches :

- 800 millions d'euros à taux fixe avec une date de maturité au 3 novembre 2028, avec un coupon annuel de 4,625%;
- 900 millions d'euros à taux fixe avec une date de maturité au 3 novembre 2032, avec un coupon annuel de 5,000%.

⁽b) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes couvertes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

⁽c) Il s'agit de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la dette, qualifiés ou non de couverture.

13.3.3 Variation de l'endettement financier net

Au 31 décembre 2022, l'endettement financier net est de 4 589,3 millions d'euros, principalement lié :

- aux acquisitions auprès de VEOLIA pour 10 425,0 millions d'euros :
 - o des activités Suez auprès de Veolia le 31 janvier 2022 pour un montant de 8 018,0 millions d'euros ;
 - des activités de déchets dangereux en France (IWS), le 30 novembre, pour un montant de 447,8 millions d'euros ;
 - de 100% de participation dans Suez Recycling and Recovery UK, le 5 décembre, pour un montant de 1 959,2 millions d'euros ;
- à l'acquisition des activités de déchets dangereux du groupe Enviroserv, le 30 septembre, pour un montant de 71,6 millions d'euros;
- aux augmentations de capital en numéraires réalisées pour un montant de 6 174,2 millions d'euros ;
- au paiement en numéraire des dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales pour un montant de 40,3 millions d'euros;
- des soultes perçues lors du débouclage des instruments de couverture de taux un montant de 281,5 millions d'euros :
- à l'excédent de trésorerie généré par les activités du Groupe pour un montant de 134,4 millions d'euros.

13.3.4 Ratio d'endettement

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Endettement financier net Total Capitaux propres	4 589,3 6 605,6	- (46,3)
Ratio d'endettement	69,5%	0,0%

13.4 Juste valeur des instruments financiers par niveau

13.4.1 Actifs financiers

Actifs financiers non courants à la juste valeur

Les titres cotés sont comptabilisés dans les états de situations financières consolidés à leur juste valeur pour 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Leurs justes valeurs déterminées en fonction des cours de bourse à cette date sont de niveau 1.

Les titres non cotés, dont la juste valeur s'élève à 57,5 millions d'euros au 31 décembre 2022, sont évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net (juste valeur de niveau 3).

Au 31 décembre 2022, la valeur des instruments de niveau 1 et 2 est nulle. La variation des actifs financiers non courants à la juste valeur de niveau 3 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Actifs financiers non courants à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat
Au 31 décembre 2021	-	-
Acquisitions	6,5	46,9
Cessions (valeur comptable cédée)	(1,6)	(0,4)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	1,4	-
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	-	(16,4)
Variations de périmètre, change et divers	35,2	(14,1)
Au 31 décembre 2022	41,5	16,0

La valeur nette des titres non cotés ne constitue pas un montant homogène significatif susceptible d'être présenté séparément.

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)

Les prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs), dont la valeur comptable au 31 décembre 2022 s'élève à 450,4 millions d'euros, peuvent comporter des éléments entrant dans une relation de couverture de juste valeur. Au 31 décembre 2022, aucune couverture n'a été mise en place.

Instruments financiers dérivés

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés utilisé par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comporte principalement des swaps de taux et de change, des options de change, des achats et ventes à terme de devises, ainsi que des swaps sur matières premières. Il est comptabilisé à sa juste valeur au 31 décembre 2022 pour 70,1 millions d'euros. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Ces instruments sont présentés en niveau 2.

13.4.2 Passifs financiers

La juste valeur des dettes financières et des instruments financiers positionnés au passif se répartit de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.5.9.2 et 1.5.9.3):

			31 déce	mbre 2022			31 déce	mbre 2021
(en millions d'euros)	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes financières	5 550,8	3 990,6	1 560,2	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (voir Note 13.2.2)	37,4	-	37,4	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette (voir Note 13.3.1)	5,0	-	5,0	-	-	-	-	-
Instruments financiers sur les matières premières	0,0	-	0,0	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	32,4	-	32,4	-	-	-	-	-
Total	5 588,2	3 990,6	1 597,6	-	-	-	-	-

Dettes financières

Seuls les emprunts obligataires cotés émis par Suez sont présentés dans ce tableau en niveau 1. Les autres emprunts sont présentés en niveau 2. La totalité de ces emprunts est évaluée notamment en tenant compte du risque de taux (composante taux d'intérêt); leur juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

Instruments financiers dérivés

Se reporter à la description de la Note 13.4.1 pour justifier le niveau de juste valeur.

13.5 Compensation des instruments financiers dérivés actifs et passifs

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'opère pas de compensation comptable de passifs financiers dans son état de situation financière. Par ailleurs, Suez souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs dans son état de situation financière. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation :

			31 dé	cembre 2022			31 dé	cembre 2021
	Instruments dérivés relati et aux autre	ifs à la dette	Instruments dérivés re matières p	latifs aux	dérivés rel	nts financiers atifs à la dette tres éléments	dérive	nts financiers és relatifs aux es premières
(en millions d'euros)	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Montant brut (a)	68,6	(37,4)	1,5	-			-	-
Montant après compensation	49,3	(18,1)	1,5	-		-	-	-

(a) Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés.

Note 14 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché.

14.1 Risques de marché sur matières premières

14.1.1 Opération de couverture

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux de trésorerie (cash-flow hedge) sur les carburants telles que définies par IFRS 9, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en cash. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

14.1.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières

La juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières aux 31 décembre 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous :

				31 déce	embre 2022	
	Actifs Pa		Actifs		assifs	
	'		Non		Non	
En millions d'euros		Courant	courant	Courant	courant	
Couverture de flux de trésorerie		1,5	-	-	-	
TOTAL		1,5	-	-	-	

Par type de matières premières, la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie se détaille comme suit :

	_			31 déce	embre 2022
		Act	ifs	Pas	sifs
(en millions d'euros)		Courant	Non courant	Courant	Non courant
Pétroles		1,5	-	-	-
Swaps		1,5	-	-	-
Total		1,5	-	-	-

14.2 Risque de change

Les filiales du Groupe opèrent principalement localement et dans leur devise, l'exposition du Groupe au risque de transaction associé aux achats et ventes est donc limitée.

Le risque de conversion est essentiellement concentré sur les participations détenues au Royaume-Uni, en Chine, en Australie et en Afrique du Sud. En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone Euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs en fonction de différents indicateurs internes et externes.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise également des produits dérivés de change (swaps de change, cross currency swaps...) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises.

14.2.1 Instruments financiers par devises

La ventilation par devises de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net, avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture de taux et de change, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

	31 décembre 202	
(en %)	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone EUR	97%	97%
Zone USD	0%	0%
Zone GBP	0%	1%
AUD	0%	0%
MOP	1%	1%
ZAR	1%	1%
Autres devises	1%	0%
Total	100%	100%

Endettement financier net

	31 décembre 2022	
	Avant impact des	Après impact des
(en %)	dérivés	dérivés
Zone EUR	106%	106%
Zone USD	-1%	-1%
Zone GBP	-3%	-2%
AUD	0%	-1%
MOP	1%	1%
ZAR	1%	1%
Autres devises	-4%	-4%
Total	100%	100%

14.2.2 Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité est établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers dérivés).

Pour le **risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation de cours de change de plus ou moins 10 % par rapport aux cours de clôture.

Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de change

Une variation des cours de change des devises contre euro n'a d'impact en résultat que sur les actifs et passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur état de situation financière et dans la mesure où ces actifs et passifs n'ont pas été qualifiés de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de plus ou moins 10 % des devises contre euro génèrerait un gain ou une perte de 4,5 millions d'euros.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de change

Au 31 décembre 2022, une variation uniforme de plus ou moins 10% des devises contre euro générerait un gain ou une perte de 2,1 millions d'euros en capitaux propres.

14.3 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Ainsi, le Groupe a recours à des instruments de couverture (notamment à des swaps), afin de se protéger des augmentations de taux d'intérêt dans les devises dans lesquelles l'endettement est souscrit.

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée et est revue régulièrement (en général sur une base mensuelle) lors du Comité de Trésorerie. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IFRS 9.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour le Groupe, des financements en euro, qui représentent la quasi-totalité de l'endettement net au 31 décembre 2022

14.3.1 Instruments financiers par type de taux

La ventilation par type de taux de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

		31 décembre 2022
(en %)	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
(611 76)	uerives	derives
Variable	24%	23%
Fixe	76%	77%
Total	100%	100%

Endettement financier net

_		31 décembre 2022
(en %)	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable Fixe	-9% 109%	-11% 111%
Total	100%	100%

14.3.2 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers ayant une composante de taux d'intérêt) à la date de clôture.

Pour le **risque de taux d'intérêt**, la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation des taux de plus ou moins 1 % par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de taux

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette nette à taux variable, et les jambes à taux variable des dérivés, générerait sur la charge nette d'intérêt, un gain ou une perte de 4,0 millions d'euros.

Une augmentation ou une diminution de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises ne générerait pas d'impact négatif ou positif lié à la variation de juste valeur des dérivés non documentés.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de taux

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, sur les capitaux propres, un gain de 86,1 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie comptabilisée dans les états de situations financières consolidés. À contrario, une diminution de 1 % générerait une perte de 97,9 millions d'euros.

En 2022, le Groupe a eu recours à des instruments de couverture de taux à départ différé afin de se protéger contre une augmentation des taux d'intérêt dans le cadre des refinancements obligataires hautement probables. Ces instruments de couvertures de taux sont documentés en couverture de flux de trésorerie, générant la sensibilité de taux au 31 décembre 2022.

14.3.3 Couverture du risque de change ou de taux d'intérêt

Les justes valeurs et montants notionnels des instruments financiers dérivés de couverture du risque de change et de taux d'intérêt sont présentés ci-après :

Dérivés de change

	31 décembre 2022
(en millions d'euros)	Total valeur de marché Total nominal
Couverture de juste valeur Couverture des flux de trésorerie Dérivés non qualifiés de couverture	(0,6) 163,6 36,2 68,2 2,8 1 901,2
Total	38,4 2 133,0

Dérivés de taux

	310	decembre 2022
	Total valeur de	
(en millions d'euros)	marché	Total nominal
Couverture de juste valeur	-	_
Couverture des flux de trésorerie	(5,4)	1 183,0
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-
Total	(5,4)	1 183,0

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés en devises.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de flux d'exploitation futurs en devises, de la couverture d'acquisition, ainsi qu'à la couverture de taux des refinancements obligataires hautement probables.

Les instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IFRS 9, être qualifiés de couverture comptable.

Les instruments dérivés de change non qualifiés de couverture couvrent économiquement des engagements en devise. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

Couverture de juste valeur

Au 31 décembre 2022, l'impact net des couvertures de juste valeur, y compris les soultes et les primes de rachat, enregistré au compte de résultat s'élève à (16,5) millions d'euros.

Couverture des flux de trésorerie

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

Au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Total	2023	2024	2025	2026	2027	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	30,8	38,3	-	(1,4)	0,4	-	(6,5)

Le montant des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres part du Groupe sur l'année 2022 est de 267,2 millions d'euros (dont les impacts sur les sociétés associées).

En 2022, l'acquisition de Suez R&R UK a fait l'objet d'une couverture de change entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2022, le gain latent de 29,6 millions d'euros est recyclé en diminution du prix d'acquisition. La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de cette couverture de flux de trésorerie est de 8,6 millions d'euros.

Le Groupe a eu recours à des instruments de couverture de taux à départ différé en 2022 afin de se protéger contre une augmentation des taux d'intérêt dans le cadre de refinancements obligataires hautement probables. Une part de ces instruments de couvertures a été débouclée suite aux émissions obligataires en 2022 générant une soulte de 295,9 millions d'euros. Un gain réalisé de 281,5 millions d'euros enregistré en capitaux propres est recyclé en résultat pendant la durée de vie des obligations sous-jacentes. La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de cette couverture de flux de trésorerie est de 14,4 millions d'euros.

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre des autres couvertures de flux de trésorerie est nulle.

14.4 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un risque de remplacement des contrats défaillants (appelé exposition Mark to Market correspondant au remplacement dans des conditions différentes de celles prévues initialement).

14.4.1 Activités opérationnelles

Clients et autres débiteurs

L'encours brut des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

Clients et autres débiteurs Actifs non dépréciés échus à la date de clôture						dépréciés non échus	
(en millions d'euros)	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	Total
au 31 décembre 2022	71,4	11,7	55,9	139,0	234,3	2.530,2	2.903,4
au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	-

⁽a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des créances clients et autres débiteurs qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquelles les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du groupe Suez constituent des matrices de risques de non-recouvrement sur leurs créances commerciales par catégorie homogène de clients, adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Elles mettent à jour les matrices au moins une fois par an et les utilisent pour calculer les dépréciations en fonction des taux d'impayés attendus sur chacune des catégories homogènes de clients (voir Note 1.5.9.1).

Évolutions du poste dépréciations clients et autres débiteurs :

(en millions d'euros)	Dépréciations clients et autres débiteurs
Au 31 décembre 2021	-
Dotations liées à risques crédits supplémentaires	(62,3)
Au 31 décembre 2022	(62,3)

Autres actifs

Concernant les "Autres actifs", la part des actifs dépréciés reste peu significative par rapport au montant total du poste. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

14.4.2 Activités financières

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat / capitaux propres non recyclables, et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif des états de situation financière (soit 5 127,8 millions d'euros au 31 décembre 2022).

14.4.2.1 Risque de contrepartie lié aux prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)

Conformément à l'application de la norme IFRS 9 et conformément à la méthode détaillée en Note 1.5.9.1, le risque de contrepartie des encours bruts et des pertes de valeur des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

	Pas d'impayés/pas de	Impayés/dépassements	Dépassements	
	dépassement d'échéances de	d'échéances de 60 à 180	d'échéances de plus	31 décembre 2022
(en millions d'euros)	plus de 60 jours	jours	de 180 jours	Total
Prêts, créances et dépôts et cautionnements - valeur brute	457,1	0.1	12.4	469,6
Prêts, créances et dépôts et cautionnements - perte de valeur	(8,2)	-	(11.0)	(19,2)

L'encours brut des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les intérêts courus non échus (0,2 million d'euros).

L'évolution des éléments de perte de valeur et de coût amorti est présentée en Note 13.1.2 "Prêts et créances au coût amorti".

14.4.2.2 Risque de contrepartie lié aux activités de placement et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché (credit default swap, capitalisation boursière), et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Au 31 décembre 2022, les postes "Trésorerie et équivalents de trésorerie" ainsi que les instruments financiers dérivés actifs sont les postes les plus significatifs soumis au risque de contrepartie. La décomposition des contreparties par type de notation sur ces postes est la suivante :

		31 décembre 202					31 déc	embre 2021
		Nor						Non
		Investment	Sans	Investment		Investment	Sans	Investment
Risque de contrepartie lié aux activités de placement	Total	Grade (a)	notation (b)	Grade (b)	Total	Grade (a)	notation (b)	Grade (b)
Pourcentage de l'exposition	1 793,8	95%	3%	2%	-	-	-	-

⁽a) Contreparties dont la notation minimale est BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's.

14.5 Risque de liquidité

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe pourrait être exposé à un risque de manque de liquidités l'empêchant de faire face à ses engagements contractuels.

14.5.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux ;
- profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Au 31 décembre 2022, le Groupe bénéficie d'une trésorerie active de 1 782,8 millions d'euros, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie pour 1 766,2 millions d'euros et des instruments financiers dérivés relatifs à la dette et enregistrés à l'actif pour 16,7 millions d'euros. La quasi-totalité des excédents est investie en dépôts bancaires court terme et en comptes rémunérés.

De plus, le Groupe dispose au 31 décembre 2022 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 787,6 millions d'euros dont 14,8 millions d'euros tirées ; les facilités de crédit non tirées atteignent donc 772,8 millions d'euros, dont 2,8 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2023.

Au 31 décembre 2022, les ressources bancaires représentent 23,7 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie, car ces éléments ne constituent pas une source de financement pérenne). Les financements par les marchés de capitaux constitués uniquement d'emprunts obligataires représentent 74,1 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie).

⁽b) L'essentiel de ces deux expositions est porté par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts ne donnant pas le contrôle ou par des sociétés du Groupe opérant dans des pays émergents, où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement.

La trésorerie disponible, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie (1 766,2 millions d'euros), nets des découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie (24,3 millions d'euros), s'élève à 1 741,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

14.5.2 Flux contractuels non actualisés aux activités financières

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessous correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

Au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Total	2023	2024	2025	2026	2027	> 5 ans
Emprunts obligataires	4 300,0	-	-	_	-	750,0	3 550,0
Titres négociables à court terme	-	-	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	14,8	-	-	-	-	-	14,8
Autres emprunts bancaires	1 357,7	21,2	27,2	1 229,9	28,8	48,1	2,5
Autres emprunts	118,3	33,4	36,9	3,7	3,0	2,8	38,5
Emprunts	5 790,8	54,6	64,1	1 233,6	31,8	800,9	3 605,8
Découverts bancaires et comptes courants de				•	-	-	
trésorerie	24,3	24,3	-	-	-	-	-
Encours des dettes financières	5 815,1	78,9	64,1	1 233,6	31,8	800,9	3 605,8
Actifs financiers qualifiant et désignés à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers liquides	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalents de							
trésorerie	(1 766,2)	(1 766,2)	-	-	-	-	-
Endettement net hors dette de location et hors coût							
amorti et effets des instruments financiers dérivés	4 048,9	(1 687,3)	64,1	1 233,6	31,8	800,9	3 605,8

Les flux d'intérêts contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Total	2023	2024	2025	2026	2027	> 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	1 452,7	198,9	204,5	203,8	148,9	159,3	537,3

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) enregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont les suivants (montants nets) :

Au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Total	2023	2024	2025	2026	2027	> 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	17,4	33,8	4,7	1,4	0,5	(0,7)	(22,3)

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessus correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

(en millions d'euros)	Total	2023	2024	2025	2026	2027	> 5 ans
Au 31 décembre 2022	772,8	2,8	-	5,0	-	750,0	15,0

Les lignes de crédit confirmées non utilisées comprennent pour partie un club deal multidevises de 750 millions d'euros, avec une échéance initiale à 2027 et deux options d'extension d'un an dont une option a été exercée en janvier 2023, ce qui positionne la nouvelle maturité à 2028 depuis lors.

14.5.3 Covenants financiers

Certains emprunts contractés par les filiales du Groupe, ou par Suez pour le compte de ses filiales, comportent des clauses imposant le respect de certains ratios. La définition ainsi que le niveau des ratios, c'est-à-dire les covenants financiers, sont déterminés en accord avec les prêteurs et peuvent éventuellement être revus durant la vie du prêt. 1,2% des emprunts d'un montant supérieur à 20 millions d'euros font l'objet de covenants financiers au 31 décembre 2022. Le non-respect de ces covenants pourrait permettre aux établissements prêteurs de constater un cas de défaut et d'exiger un remboursement anticipé. Au 31 décembre 2022, aucune de ces clauses n'a été activée. Suez estime par ailleurs que l'existence de ces covenants ne constitue pas un risque matériel sur la situation financière du Groupe.

Le tableau suivant présente les emprunts contractés par Suez au 31 décembre 2022 supérieurs à 20 millions d'euros :

Nature	Taux fixe / variable	Montant global des lignes au 31 déc. 2022 (en millions d'euros)	Montant utilisé au 31 déc. 2022 (en millions d'euros)	Échéance	Covenant
Emprunts obligataires	Fixe	750,0	750,0	2027	Non
Emprunts obligataires	Fixe	850,0	850,0	2030	Non
Emprunts obligataires	Fixe	1 000,0	750,0	2034	Non
Emprunts obligataires	Fixe	800,0	700,0	2028	Non
Emprunts obligataires	Fixe	900,0	700,0	2032	Non
Autres emprunts bancaires	Variable	1 200,0	1 200,0	2025	Non
Autres emprunts bancaires (Macau)	Variable	58,1	58,1	2027	Non
Autres emprunts bancaires (Italie)	Variable	25,5	25,5	2026	Oui
Autres emprunts bancaires (Afrique du Sud)	Variable	45,0	45,0	2027	Oui
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	Variable	21,7	21,7	2023	Non

Note 15 Informations relatives aux contrats de location

Les analyses suivantes présentent les principaux postes relevant des contrats de location.

15.1 Droits d'utilisation

Le tableau suivant présente les droits d'utilisation par catégorie :

(en millions d'euros)	Terrains (Constructions	Installation technique, et outillage industriel	Matériel de transport	Autres	Total
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	56,1	186,2	25,6	202,8	1,5	472,2
Entrées d'actifs	-	155,1	2,0	88,8	0,2	246,1
Pertes de valeur	-	3,5	-	-	-	3,5
Dotation aux amortissements	(5,8)	(66,8)	(4,5)	(68,3)	(0,6)	(146,0)
Résiliations	(11,9)	(24,1)	-	(1,4) -		(37,4)
Actifs des activités non poursuivies	-	-	-	-	-	-
Change et divers	-	(1,1)	(0,4)	(0,3)	-	(1,8)
Au 31 décembre 2022	38,4	252,8	22,7	221,6	1,1	536,6

Hors immobilisations en location-financement

15.2 Charges locatives bénéficiant d'exemptions dans le cadre de la norme IFRS 16

Au 31 décembre 2022, les éléments suivants restent présentés en charges locatives :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Contrats de location à court terme	38,5	-
Contrats de location à faible valeur	25,9	-
Charges sur loyers variable	1,2	-
Composantes non locatives et autres	18,0	-
Total	83,6	-

15.3 Dette de location

Aux 31 décembre 2022, les flux actualisés sur l'encours de la dette de location par date de maturité se décomposent comme suit :

Au 31 décembre 2022 (en millions							Au-delà de
d'euros)	Total	2023	2024	2025	2026	2027	2027
Dette de location	548,6	144,5	125,5	69,9	53,5	38,6	116,6
Au 31 décembre 2021 (en millions							Au-delà de
d'euros)	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2026
Dette de location	-	-	-	-	-	-	-

Les sorties de trésorerie relatives aux contrats de location, post date de prise de contrôle, se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Remboursement de la dette de location	140,4	-
Produit / Charge d'intérêt liée aux passifs locatifs	(1,0)	-
Charges locatives bénéficiant d'exemptions à IFRS16	83,6	-
Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	223,0	-

Note 16 Capitaux propres

16.1 Gestion du capital

Suez cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de la situation financière consolidée. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

16.2 Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social individuel de la société Suez S.A. est constitué de 6 221 039 455 actions ordinaires et 51 800 662 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,01 €. Sur ce nombre d'actions, 43 167 219 actions ordinaires et 51 800 662 actions de préférence sont considérées comme des instruments de dette dans les comptes consolidés.

				Valeur (en milions d'euros)	
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions de préférence	Capital social	Primes
Au 31 décembre 2021	3 700 000	3 700 000		-	-
Augmentation de capital du 28 janvier 2022 (a)	3 824 172 273	3 824 172 273		38,2	3 785,9
Augmentation de capital du 29 novembre 2022 (b)	1 618 085 205	1 618 085 205		16,2	1 601,9
Augmentation de capital du 1er décembre 2022 (b)	731 914 788	731 914 788		7,3	724,6
Augmentation de capital du 2 décembre 2022 (c)	94 967 881	43 167 219	51 800 662	1,0	42,7
Émission d'actions ordinaires	43 167 219	43 167 219		0,5	43,2
Émission d'actions de préférence gratuites	51 800 662		51 800 662	0,5	(0,5)
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette)	(94 967 881)	(43 167 219)	(51 800 662)	(1,0)	(42,7)
Au 31 décembre 2022	6 177 872 266	6 177 872 266	-	61,7	6 112,4

⁽a) Augmentation de capital de Suez S.A. dans le cadre du financement de l'acquisition des activités Suez auprès de Veolia (voir Note 2.2.1).

16.3 Autres informations sur les primes et réserves consolidées

Les primes et réserves consolidées, y compris le résultat de l'exercice, s'élèvent à 6 428,0 millions d'euros à fin décembre 2022.

16.4 Distribution de dividendes

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de Suez S.A., statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, de ne pas verser de dividende.

⁽b) Augmentations de capital réalisées dans le cadre du financement des acquisitions d'IWS et de Suez R&R UK (voir Notes 2.1.3 et 2.1.4).

⁽c) Le 2 décembre 2022, dans le cadre de du plan d'actionnariat salarial "Go Suez Reinvest" réservé aux salariés décrit en note 20.2, il a été effectué une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires pour un montant total de 43,2 millions d'euros et une augmentation de capital par émission gratuite d'actions de préférence. Ces actions ordinaires et actions de préférence sont considérées comme des instruments de dettes et non comme des instruments de capitaux propres et à ce titre ne sont pas comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés du groupe.

16.5 Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres (part du Groupe)

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		31 décembre 2021
- <u>'</u>	-		
Couverture des flux de trésorerie (hors matières premières) (a)	265,8	265,8	
Couverture des flux de trésorerie (sur matières premières)	1,4	1,4	
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	(66,0)	(66,0)	
Ecarts de conversion (b)	(149,4)	(149,4)	
Total éléments recyclables	51,8	51,8	-
Dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	(25,8)	(25,8)	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	(18,3)	(18,3)	-
Pertes et gains actuariels	57,7	57,7	
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	(14,2)	(14,2)	
Instruments de capitaux propres	(7,9)	(7,9)	
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	-	-	
Total éléments non recyclables	35,6	35,6	-
Dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	1,1	1,1	-
Total	87,4	87,4	-

⁽a) Dans le cadre de l'acquisition des activités de traitement des déchets au Royaume-Uni (voir Note 2.1.4), le Groupe a eu recours à des instruments de couverture de taux à départ différé. Une part de ces instruments de couvertures a été débouclée lors des émissions obligataires en 2022. Un gain réalisé de 281,2 millions d'euros enregistré en capitaux propres est recyclé en résultat pendant la durée de vie des obligations sous-jacentes.

Les éléments figurant dans le tableau ci-dessus sont recyclables en résultat au cours des exercices futurs, à l'exception des pertes et gains actuariels, les impôts différés associés et les variations d'instruments de capitaux propres comptabilisées par les autres éléments du résultat global.

⁽b) Sur le total de (149,4) millions d'euros, (103,5) millions d'euros sont liés à la variation du yuan et (49,7) millions d'euros sont liés à la variation de la livre sterling.

Note 17 Participations ne donnant pas le contrôle

Les "Participations ne donnant pas le contrôle" s'élèvent à 417,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 et se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Asie pacifique - Macau Water & Shanghai Chemicals industrial	143,4	-
Nuove Acque	62,1	-
SUEZ WTS (Prospect) Holdings Pty Ltd	59,6	-
Boone Comenor	51,8	-
République Tchèque	47,2	
Enviroserv	16,2	
Autres	36,7	-
TOTAL	417,0	

La majorité des participations ne donnant pas le contrôle provient de l'acquisition des activités Suez auprès de Veolia réalisée en date du 31 janvier 2022.

La ligne Asie pacifique correspond (i) aux 25% de minoritaires de la société Macao Water qui gère le contrat de concession de l'approvisionnement en eau avec le Gouvernement de Macao SAR afin de fournir à la ville l'ensemble des services de gestion de l'eau et (iii) aux 50% de minoritaires de Shanghai Chemical Industrial Park SFWD, société responsable de l'approvisionnement en eau industrielle et du traitement des eaux usées pour Shanghai Chemical Industry Park.Les 143, 4 millions d'euros d'intérêts minoritaires présentés ci-dessus inclus 83,9 millions d'euros de réévaluation de la part minoritaire en lien avec les travaux menés sur l'allocation du prix d'acquisition.

La ligne Boone Comenor correspond aux intérêts minoritaires sur l'ensemble des entités de la joint-venture Boone Comenor Metalimpex détenue par Suez à hauteur de 67% et par Renault pour les 33 % restants.

La ligne République Tchèque correspond aux minoritaires sur les entités tchèques (globalement détenues à 50% par Suez) ainsi qu'au montant alloué aux minoritaires sur les réévaluations comptabilisées dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition (36,6 millions d'euros).

La ligne Enviroserv correspond aux 49% acquis par les partenaires de Suez (RBH et AIIM), l'acquisition d'Enviroserv est détaillée en Note 2.1.2

	Variations Variation Reprises liées à la									
	31 décembre	s de		Reprises pour	pour	désactua-	Ecarts de		31 décembre	
(en millions d'euros)	2021	périmètre	Dotations	ons utilisation excédent	lisation (a)	change	Autres	2022		
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	-	310,0	12,4	(18,8)	-	3,2	(0,2)	(55,9)	250,7	
Risques sectoriels	-	16,3	3,4	(2,6)	-	-	-	(0,7)	16,4	
Garantie	-	6,1	0,6	(0,8)	-	-	-	-	5,9	
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	-	37,8	19,8	(22,8)	-	-	(0,1)	1,5	36,2	
Reconstitution de sites (b)	-	744,7	38,5	(53,7)	(2,4)	(13,5)	(3,0)	-	710,6	
Restructurations	-	24,7	5,3	(16,3)	-	-	-	-	13,7	
Autres risques (c)	-	164,5	39,2	(99,4)	-	0,2	0,1	28,5	133,1	
Total Provisions	-	1 304,1	119,2	(214,4)	(2,4)	(10,1)	(3,2)	(26,6)	1 166,6	
Total provisions courantes	-	154,0	20,7	(91,1)	-	0,1	(0,5)	36,1	119,3	
Total provisions non courantes	-	1 150,1	98,5	(123,3)	(2,4)	(10,2)	(2,8)	(62,6)	1 047,3	

⁽a) L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la charge d'intérêts calculée sur le montant net des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs de couverture, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Les provisions s'élèvent à 1 166,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, dont 985,1 millions d'euros au titre de l'acquisition des activités Suez auprès de Veolia en date du 31 janvier 2022, 114,9 millions d'euros au titre de l'acquisition de Suez R&R UK en date du 5 décembre 2022, 53,6 millions d'euros au titre de l'acquisition des entités IWS en date du 30 novembre 2022 et 12,9 millions d'euros au titre de l'acquisition du groupe Enviroserv en date du 30 septembre 2022.

La variation des provisions s'explique essentiellement par les effets de périmètre pour 1 304,1 millions d'euros.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation des provisions présentées dans le tableau ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	(Reprises) nettes
Résultat des activités opérationnelles Autres produits et charges financiers Impôts	(96,5) (10,1) (1,2)
Total	(107,8)

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

18.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

L'évolution de ce poste est présentée en Note 19.

18.2 Risques sectoriels

Les provisions pour risques sectoriels couvrent principalement des risques sur des participations et des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

Au 31 décembre 2022, elles comprennent principalement une provision de 10,5 millions d'euros au titre de la situation nette négative de l'entité mise en équivalence RE Sources Industrie Holdings, filiale à 50% de Suez RV Recyclage.

⁽b) Les provisions reconstitution de sites comprennent les provisions pour démantèlement et les provisions pour remise en état de site.

⁽c) Voir Note 18.5.

18.3 Risques fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la Société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2022 s'élève à 36,2 millions d'euros dont :

- 8,7 millions d'euros au titre de contentieux fiscaux hors IS,
- 17 millions d'euros au titre de nombreux litiges sur des marchés et contrats principalement en France et au Royaume-Uni,
- 10,5 millions d'euros relatifs à des litiges envers le personnel et les organismes sociaux essentiellement en France.

18.4 Reconstitution de sites

La Directive européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans en général au sein de l'Union européenne après la fermeture du site, 20 ans en France en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 suivi d'une période de surveillance de 5 ans renouvelable et 60 ans en Grande-Bretagne) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- la construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviats) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- l'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface);
- le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviats :
- le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres);
- les coûts de traitement des lixiviats ;
- les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz.

La provision pour suivi long terme devant figurer dans l'état de la situation financière consolidée de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

Au 31 décembre 2022, ces provisions concernent principalement les entités R&V France pour 573,3 millions d'euros, Suez Recycling and Recovery UK pour 85,0 millions d'euros et les entités IWS pour 39,2 millions d'euros.

18.5 Autres risques

Ce poste comprend principalement des provisions pour risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires. Au 31 décembre 2022, celles-ci incluent principalement :

- une provision de 56,2 millions d'euros correspondant à l'activité de réassurance chez Suez Ré;
- 13,8 millions d'euros de pertes à terminaison, essentiellement sur le Royaume-Uni ;
- de nombreuses provisions couvrant des litiges liés aux activités Eau en France pour 11,0 millions d'euros;
- des provisions pour risques de démantèlement d'installations chez IWS couverts à hauteur de 5,3 millions d'euros;
- des provisions pour risques divers, dont 13,0 millions d'euros sur R&V France, 7,5 millions d'euros sur l'Australie et 6,8 millions d'euros sur la zone AMECAI.

Note 19 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

19.1 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature, etc.), ainsi que d'autres avantages à long terme comme les médailles du travail et autres primes d'ancienneté.

19.1.1 Principaux régimes de retraites

► EN FRANCE

Les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies comme le régime de base de la sécurité sociale ou les régimes de retraites complémentaires. Certains salariés bénéficient aussi de régimes facultatifs de retraites dont certains sont des régimes à prestations définies à travers lesquels l'employeur s'engage à verser à ses salariés, ou à une catégorie de ses salariés, des pensions de retraite dont le montant est fixé contractuellement.

Au 31 décembre 2022, la dette actuarielle relative aux régimes des cadres supérieurs, régimes dits de « 1991 » et « 1998 », fermés en 2019 en application de la loi Pacte, s'élève à 4 millions d'euros. Les droits des bénéficiaires nés en 1962 ou antérieurement ont été cristallisés à la date du 4 juillet 2019. La duration de la dette actuarielle des régimes des cadres supérieurs est de 2 ans. Il convient de noter que ces régimes sont partiellement préfinancés (2 % de la dette brute au 31 décembre 2022).

Tous les salariés bénéficient d'indemnités de départ à la retraite (IDR) dont le montant est payé en une seule fois à la date de départ effective du salarié. Ces IDR correspondent à des régimes à prestations définies.

Hors de France, le principal régime de retraites et assimilés concerne les sociétés au Royaume-Uni.

► AU ROYAUME-UNI

Suez R&R UK compte plusieurs plans de retraites à prestations définies. Suez R&R UK, dans le cadre de son expansion, a fait l'acquisition de diverses entités à travers le Royaume-Uni. Ces entités étant le plus souvent des entreprises publiques avant leur acquisition, leur personnel était affilié à des Local Government Pension Schemes (LGPS), que Suez R&R UK est tenu de maintenir. Au 31 décembre 2022, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites de Suez R&R UK s'élève à 91 millions d'euros. La duration de la dette actuarielle des régimes de Suez R&R UK est de 15 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 99 % au 31 décembre 2022.

Le personnel engagé après la date de fermeture des plans à prestations définis est couvert par un plan à cotisations définies, le Sita Stakeholder pension plan.

Comme évoqué ci-dessus, les régimes à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement préfinancés par des contributions versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

19.1.2 Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Outre les compléments de retraites évoqués ci-dessus, la plupart des entités du Groupe octroient à leur personnel des médailles du travail, avantages correspondant à des primes versées pendant la période d'activité aux salariés concernés, quand ils remplissent certaines conditions d'ancienneté. Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe s'engagent à financer une partie des frais encourus par leurs salariés et/ou retraités, en cas de survenance d'événements spécifiques (maladies...) et en complément des montants versés au titre des régimes à cotisations définies.

Ces engagements relèvent de régimes à prestations définies. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après en "autres avantages postérieurs à l'emploi" et en "autres avantages à long terme".

19.2 Plans à prestations définies

19.2.1 Montants présentés dans l'état de situation financière et dans l'état des résultats globaux

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19, l'information présentée dans l'état de situation financière pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la dette actuarielle (engagement brut) et la juste valeur des actifs de couverture. Lorsque cette différence est positive, une provision est enregistrée (engagement net). Lorsque la différence est négative, un actif net est constaté dès lors qu'il satisfait aux conditions de reconnaissance d'un actif de régime.

Les variations des provisions et des actifs pour retraites et engagements assimilés constatés dans l'état de situation financière sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Total
Solde au 31 décembre 2021			
Différence de change	(0,4)	0,4	-
Pertes et gains actuariels (a)	0,5	56,5	57,0
Effet de périmètre et divers	11,0	(310,7)	(299,7)
Charge de l'exercice (b)	-	(10,0)	(10,0)
Cotisations	0,1	13,3	13,4
Solde comptabilisé au 31 décembre 2022	11,2	(250,5)	(239,3)

⁽a) Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi.

Les actifs de régime et les droits à remboursement sont présentés dans l'état de situation financière au sein des lignes "Autres actifs" non courants et courants.

L'impact sur l'exercice 2022 fait ressortir une charge de (10,0) millions d'euros. Les principales composantes de cette charge en 2022 sont présentées en Note 19.2.3.

Les écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à 57,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 Ils sont présentés ici hors écarts de conversion et hors effet d'impôt, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état des résultats globaux.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022
Solde d'ouverture	
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année ^(a) Sociétés mises en équivalence et autres	57,0 0,9
Solde de clôture	57,9

⁽a) Sur avantages postérieurs à l'emploi.

Le solde de clôture des écarts actuariels présentés ci-dessus comprend les écarts actuariels comptabilisés dans les sociétés mises en équivalence.

⁽b) Y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment).

Évolution du montant des engagements et des actifs de couverture 19.2.2

Le tableau ci-dessous présente le montant des dettes actuarielles et des actifs de couverture du groupe Suez, leur évolution au cours de l'exercice, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situation financière.

			31 déce	mbre 2022			31 décem	bre 2021
(en millions d'euros)	Retraites ^(a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi ^(b)	Autres avantages à LT ^(c)	Total	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi ^(b)	Autres avantages à LT ^(c)	Total
Variation de la dette actuarielle								
Dette actuarielle début de période	-	-	-	-				
Coût normal	(14,3)	(0,1)	(8,0)	(15,2)				
Intérêt sur la dette actuarielle	(3,2)	(0,5)	(0,1)	(3,8)				
Cotisations versées	-	-	-	-				
Modification de régime	(1,3)	-	-	(1,3)				
Acquisitions/Cessions de filiales	(7,5)	-	(0,5)	(8,0)				
Variation de périmètre - impact New Suez	(258,4)	(45,6)	(9,8)	(313,8)				
Variation de périmètre - impact IWS et R&R UK	(96,1)	-	-	(96,1)				
Réductions/Cessations de régimes	8,2	-	0,4	8,6				
Pertes et gains actuariels financiers	62,9	11,0	1,6	75,5				
Pertes et gains actuariels démographiques	(6,1)	(0,3)	(0,1)	(6,5)				
Prestations payées	10,7	2,2	8,0	13,7				
Autres	3,5	0,2	-	3,7				
Dette actuarielle fin de période (A) (301,6)	(33,1)	(8,5)	(343,2)				
Variation des actifs de couverture Juste valeur des actifs de couverture en début de période	-		-	-				
Produit d'intérêts des actifs de couverture	0,6	-	-	0,6				
Cotisations perçues	9,3	2,2	0,8	12,3				
Variation de périmètre - impact New Suez	12,8	-	(8,0)	12,0				
Variation de périmètre - impact IWS et R&R UK	104,3	-	-	104,3				
Réductions/Cessations de régimes	(0,4)	-	0,8	0,4				
Pertes et gains actuariels financiers	(10,5)	-	-	(10,5)				
Prestations payées Autres	(9,6) (2,7)		(0,8)	(12,6) (2,7)				
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (E	103,8	-	-	103,8				
Couverture financière (A-	B) (197,8)	(33,1)	(8,5)	(239,4)				
Engagements nets de retraites	(197,8)	(33,1)	(8,5)	(239,4)				
Total Passif	(209,0)	(33,1)	(8,6)	(250,7)				
Total Actif	11,2	-	0,1	11,3				

⁽a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

19.2.3 Composante de la charge de l'exercice

Les charges constatées au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies en 2022 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022
Coûts des services rendus de la période	(15,2)
Charges d'intérêts nets sur l'engagement net	(3,2)
Profits ou pertes actuariels	1,5
Coûts des services passés	(1,3)
Profits ou pertes sur réduction, cession, liquidation de régimes	8,2
Total	(10,0)
dont comptabilisés en résultat opérationnel courant	(6,8)
dont comptabilisés en résultat financier	(3,2)

⁽b) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

19.2.4 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement sont :

- de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ; et
- dans un cadre de risque maîtrisé, d'atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les répartitions et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis via une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone Euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone Euro et hors zone Euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements s'analyse comme suit :

	Dette	Juste valeur des actifs de	Total engagement
(en millions d'euros)	actuarielle	couverture	net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements Plans non financés Total 31 décembre 2021	-	-	-
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements Plans non financés	(71,4) (26,9) (244,8)	66,2 36,6 1,0	(5,2) 9,7 (243,8)
Total 31 décembre 2022	(343,1)	103,8	(239,3)

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs se présente comme suit :

	2022
Placements actions	7%
Placements obligations	81%
Immobilier	2%
Autres (y compris monétaires)	10%
Total	100%

L'allocation des actifs de couverture par zone géographique d'investissement est la suivante :

	Europe
Placements actions	7%
Placements obligations	83%
Immobilier	1%
Autres (y compris monétaires)	9%
Total	100%

19.2.5 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées par pays et par société, en relation avec des actuaires indépendants.

Les taux pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages à long terme	Total des engagements
	2022	2022	2022	2022
Taux d'actualisation des engagements	3,6%	2,2%	2,9%	3,5%
Taux d'augmentation des salaires	2,2%	2,0%	1,9%	2,2%
Taux d'inflation	2,1%	2,0%	1,9%	2,1%
Durée résiduelle de service	10 ans	-	6 ans	8 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à la duration de l'engagement.

Au 31 décembre 2022 les taux ont été déterminés pour chaque zone monétaire (euro et livre sterling) à partir des données soit sur le rendement des obligations Corporate de haute qualité, soit sur le rendement des obligations d'État pour les pays dans lesquels il n'y a pas de marché profond pour les obligations Corporate de haute qualité. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (Service Cost et Net Interest).

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de plus ou moins 1 % du taux d'actualisation entraînerait une variation de la dette actuarielle d'environ 11 %.

Les taux d'inflation ont été déterminés pour chaque zone monétaire. Une variation du taux d'inflation de plus ou moins 1 % entraînerait une variation de la dette actuarielle de 10 %.

19.2.6 Répartition géographique des engagements

En 2022, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférant sont les suivants :

		Zone Euro		Royaume-Uni	R	este du monde
(en millions d'euros)	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
(en minions d'edros)	Netraites	engagements	Netrailes	engagements	Netrailes	engagements
Engagements nets (a)	(178,5)	(38,4)	(1,1)	-	(18,7)	(3,1)
Taux d'actualisation des engagements	1,8%	0,9%	2,0%	=	2,8%	0,6%
Taux d'augmentation des salaires	7,2%	3,4%	2,0%	-	1,6%	3,7%
Taux d'inflation	7,2%	1,7%	2,0%	=	2,0%	3,7%
Durée résiduelle de service	11 ans	1 ans	14 ans	-	4 ans	0 ans

⁽a) Les engagements nets correspondent à la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

Les engagements nets de retraite "reste du monde" concernent en particulier l'Asie.

19.2.7 Versements attendus en 2023

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2023 des contributions aux fonds ainsi que des prestations directement aux bénéficiaires de l'ordre de 36,3 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

19.3 Plans à cotisations définies

Courant 2022, le groupe Suez a comptabilisé une charge de 2,3 millions d'euros au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les "charges du personnel" au compte de résultat.

Note 20 Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivants :

		(Charge) de la période
(en millions d'euros)	Note	2022
Plans d'attribution d'actions gratuites	20.1	(3,2)
Plans d'actionnariat salarial	20.2	(36,6)
Total		(39,8)

Ces charges sont comptabilisées conformément aux dispositions d'IFRS 2.

20.1 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'Administration de Suez S.A. du 20 juillet 2022 a, faisant usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2022, décidé l'attribution d'actions gratuites de performance en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux de sociétés du groupe Suez. Ce plan porte sur un nombre maximal de 19 863 314 actions (pouvant être porté à un maximum de 26 929 121 actions en cas de surperformance), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan) suivie d'une période de conservation de deux ans à compter de la date de livraison des actions. Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de différentes conditions de performance appréciées sur 3 ans :

- conditions de performance financière (évolution de l'EBITDA et du Free cash flow) pour 80%
- 3 conditions liées à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise pour 20%.

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs à ce plan d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	Nombre d'actions
Nombre d'actions attribuées par le CA	19 008 814
Nombre d'actions annulées sur l'exercice	(523 099)
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2022	18 485 715

La liquidité des actions, à compter de leur livraison, sera assurée par Suez S.A. Ce plan est qualifié, selon IFRS2, de *cash settled plan*. En conséquence le groupe reconnait une charge de personnel sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'un passif évalué à la juste valeur à date d'attribution et à chaque clôture jusqu'à date de règlement, la variation de juste valeur du passif étant reconnue en résultat.

La charge et le passif reconnus au 31 décembre 2022 s'élèvent à 3,2 millions d'euros charges sociales incluses (2,8 millions d'euros hors charges sociales) sur la base d'une juste valeur de l'action estimée à 1 € au 31 décembre 2022.

20.2 Plans d'actionnariat salarial

La charge comptabilisée au 31 décembre 2022 au titre des plans d'actionnariat salarial se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	(Charge) de la période
(i) Plan GO SUEZ - Formule reinvest (ii) Plan GO SUEZ - Formule classique (iii) Plan GO SUEZ - Formule multiple	(12,6) (7,0) (16,9)
Total	(36,6)

Dans le cadre de la mise en place d'un plan d'actionnariat salarial, le Conseil d'administration de la société Suez S.A. en date du 17 juillet 2022 a décidé de procéder à une augmentation de capital en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux du groupe par émission d'actions ordinaires nouvelles assorties, selon les différentes formules de plan d'actionnariat salarial, de l'attribution gratuite d'actions de préférence (ci-après « ADP ») ou de bons de souscription d'actions (ci-après « BSA »).

L'investissement des salariés s'effectue par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'Entreprise Go Suez (ciaprès le « FCPE »).

Les principales caractéristiques des plans mis en place et des émissions d'actions et autres instruments associées sont détaillées ci-après.

	Go Suez Reinvest	Go Suez Classique	Go Suez Multiple
Fonctionnement résumé du plan	A la fin de la période de blocage de 5 ans ou en cas de sortie anticipée, si le prix de l'action Suez est supérieur au prix de référence de 1 €, la valeur des avoirs sera égale à l'investissement initial plus 2,2 fois la plus-value sur l'action Suez. Les dividendes attachés aux actions ordinaires sont automatiquement réinvestis dans le FCPE donnant lieu à l'émission de nouvelles parts.	A la fin de la période de blocage de 5 ans ou en cas de sortie anticipée, le montant du rachat correspondra au prix de l'action Suez. Les dividendes attachés aux actions ordinaires sont automatiquement réinvestis dans le FCPE donnant lieu à l'émission de nouvelles parts.	Ce plan garantit au bénéficiaire, à échéance, de récupérer 100% de son apport personnel. Si à la fin de la période de blocage de 5 ans, le prix de l'action Suez est supérieur au prix de référence de l'action Suez fixé à 1 €, le gain sera égal à 7,2 fois la différence. En garantie de l'apport personnel et de l'effet multiplicateur, les bénéficiaires renoncent aux dividendes éventuels.
Principales caractéristiques des émissions fixées par le Conseil d'Administration	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 €. A chaque action ordinaire souscrite est attribuée 1,2 actions de préférence	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 € déduction faite d'une décote en numéraire de 20%, soit 0,8 € par action. Un abondement en numéraire payé par l'employeur vient compléter la souscription des salariés	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 € déduction faite d'une décote en numéraire de 2,41%, soit 0,9759 € par action. La capacité d'investissement du bénéficiaire est augmentée par un complément bancaire de 8,759 fois son apport personnel. A chaque action ordinaire souscrite est attribuée 0,72 BSA
Période de souscription	Du 27 septembre 2022 au 2 novembre 2022	Du 25 novembre 2022 au 8 décembre 2022	Du 25 novembre 2022 au 8 décembre 2022
Date de l'augmentation de capital	2 décembre 2022	6 janvier 2023	6 janvier 2023
Montant des souscriptions (cash reçu / cash à recevoir)	43 167 219	14 634 329 ⁽¹⁾	82 596 688
Nombre d'actions ordinaires émises	43 167 219	18 292 912	84 636 426
Nombre d'actions de préférence émises	51 800 662	-	-
Nombre de BSA émis	-	-	60 938 226

⁽¹⁾ Abondement versé en numéraire par l'employeur inclus

Afin de permettre au FCPE de satisfaire aux cas de déblocage anticipés et, le cas échéant, de racheter les avoirs devenus disponibles, la société Suez S.A. s'est engagée à assurer la liquidité du FCPE en rachetant l'ensemble des titres et des actions ordinaires pouvant résulter de la conversion des instruments émis.

Ce plan est qualifié, selon IFRS2, de *cash settled plan*. En conséquence le groupe reconnait une charge de personnel en contrepartie d'un passif évalué à la juste valeur, passif qui est réévalué à chaque clôture jusqu'à date de règlement, la variation de juste valeur du passif étant reconnue en résultat.

Au 31 décembre 2022, les périodes de souscriptions ayant pris fin au 8 décembre 2022, le groupe a comptabilisé les impacts suivants au titre de ces plans d'actionnariat salarial :

- Reconnaissance d'une charge de personnel au titre des décotes en numéraire, de l'abondement en numéraire accordé par l'employeur ainsi que des actions de préférence et des BSA attribués gratuitement ;
- Reconnaissance d'une créance à recevoir au titre du montant des souscriptions non encore libérées en cash (Go Suez Classique et Go Suez Multiple), le montant de la souscription Go Suez Reinvest ayant été comptabilisé en trésorerie :
- Reconnaissance d'un passif (dettes sociales) correspondant au nombre d'instruments émis évalués à leur juste valeur à date de clôture (juste valeur d'une action ordinaire estimée à 1€ et juste valeur d'une action de préférence et d'un BSA estimée à 0,2442€).

Le passif ainsi reconnu au 31 décembre 2022 s'élève à 173, 6 millions d'euros. En termes de sensibilité, une variation de +5% de la juste valeur de l'ensemble des instruments augmenterait le passif de 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 21 Transactions avec des parties liées

Les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées sont présentées en application de la norme IAS 24.

21.1 Transactions réalisées avec les activités conjointes, les coentreprises et les sociétés associées

Ces transactions concernent les transactions avec les sociétés associées et coentreprises du groupe Suez. Les montants des opérations réalisées au cours de l'exercice 2022 avec ces sociétés sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31	décembre 2022		31 décembre 2022
Transactions avec les sociétés associées			Transactions avec les coentreprises	
Produits/ (cl	harges)	(16,4)	Produits/ (charges)	16,4
	SEN'EAU	6,6	France Plastique Recyclage	16,4
	Roanne Bioenergie	6,0		
	Aquasure Holding	(32,3)		
	Autres	3,3		
Créances / Prêts		56,4	Créances / Prêts	36,2
	Aquasure Holding	32,7	France Plastique Recyclage	20,2
	SEN'EAU	16,6	Re-Source Industries Holding	11,2
	Roanne Bioenergie	2,7	Jiangsu Water Company	1,4
	Wuhan Sino French Water Company	2,2	Qingdao Sino French Company	1,3
	Autres	2,1	Autres	2,0
Dettes		-	Dettes	4,6
			CBSE	3,2
			Société des eaux du district urbain du dinan	1,0
			Autres	0,4

21.2 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent comme les membres du conseil d'administration et/ou du comité exécutif de la société Suez S.A. présents au 31 décembre 2022.

Rémunérations directes: Les rémunérations versées (hors charges patronales) au cours de l'exercice 2022 aux principaux dirigeants s'élèvent à 2,3 millions d'euros dont 2,0 millions d'euros de rémunération de base et 0,3 millions d'euros au titre de rémunération variable liée aux performances réalisées. Par ailleurs, une charge de 3,2 millions d'euros a été comptabilisée, au titre des rémunérations variables provisionnées en date du 31 décembre 2022.

Avantages à court terme : Néant.

Avantages postérieurs à l'emploi : Le montant des cotisations versées par le groupe au cours de l'exercice au titre de régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies (Article 83 et Article 82) dont bénéficient les principaux dirigeants s'élève à 0,3 millions d'euros

Actions gratuites: les dirigeants présents au 31 décembre 2022 disposaient de 2 016 000 actions gratuites de performance dont les conditions d'acquisition sont présentées en Note 20.1. La charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions sur l'exercice 2022 s'élève à 0,3 millions d'euros (hors charges sociales).

Il n'existe aucune transaction de type prestations de services entre les principaux dirigeants et les entités du groupe.

Note 22 Evènements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus postérieurement à la clôture sont les suivants :

- Réalisation effective, en date du 27 janvier 2023, de l'acquisition de 65,98% de la société Scori à la suite de la levée des conditions suspensives fixées dans le contrat d'acquisition du 5 août 2022. Par ailleurs, en février et en mars 2023, la société Suez a procédé à l'acquisition de minoritaires de la société Scori représentant 27,89% du capital pour un montant total de 14,3 millions d'euros.
- Réalisation, le 6 janvier 2023, des augmentations de capital en lien avec les plans d'actionnariat salarial « Go Suez Classique » et « Go Suez Multiple ».
- Cessions effectives du Qatar et de Rima (comptabilisées en actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2022) au cours du 1er trimestre 2023 pour un montant de 33,5 millions d'euros.

Note 23 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2022

La liste des entités présentées ci-dessous reprend les principales entités holdings et opérationnelles par zone géographique et activités.

Les entités présentées ci-après couvrent plus de 80% des indicateurs suivants : Chiffre d'affaires, EBITDA, Résultat net part du Groupe, Dette nette et Capitaux employés.

						Méthode de consolidation	
	<u>-</u>	% d'intérêt		% de contrôle		(a)	
Noms	Adresse du siège social	Déc. 2022	Déc. 2021	Déc. 2022	Déc. 2021	Déc. 2022	Déc. 202
SUEZ	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	Ю
SUEZ International	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France	100,0		100,0		IG	NO
France - Eau & Déchets							
SUEZ Eau France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France	100,0		100,0		IG	NO
SUEZ R&V France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France	100,0		100,0		IG	NO
WS France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France	100,0		100,0		IG	NO
Royaume Uni - Déchets							
SUEZ Advanced Solutions Holdings UK Ltd	190 Aztec West, Almondsbury BS32 4TP Bristol - Royaume Uni	100,0		100,0		IG	NO
SUEZ Recycling and Recovery Holdings UK Ltd	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES - Royaume-Uni	100,0		100,0		IG	NO
Europe (hors Royaume Uni) - Eau							
ACEA Spa	P.le Ostiense, 2 - 00154 Roma - Italie	23,3		23,3		MEE	NO
Nuove Acque	Via Montefalco, 55 - 52100 Arezzo - Italie	28,2		46,2		IG	NO
Ostravske vodarny a kanalizace, as	Nadrazni 3114/28 - 729 71 Ostrava Moravska Ostrava - République Tchèque	50,1		50,1		IG	NO
AquaRD SP.ZO.O.	UL Zlota 61 Warszawa - Pologne	100,0		100,0		IG	NO
Asie - Eau & Déchets							
SUEZ (Asia Pacific) Limited	Room 701, 7/F, Lee Garden Two 28 Yun Ping Road - Hong-Kong - Chine	100,0		100,0		IG	NO
Sino French Water Development Company Ltd	Room 701, 7/F, Lee Garden Two 28 Yun Ping Road - Hong-Kong - Chine	100,0		100,0		IG	NO
Sociedade de Abastecimento de Aguas de Macau	718 avenida do Conselheiro borja, Macao - Chine	85,0		85,0		IG	NO
Chongqing Derun Environment Company Limited	No. 20-1, Block 3, 101 Cypress Road Springfield Road Chongqing - Chine	25,1		25,1		MEE	NO
SUEZ Water Treatment Company Limited	Room No. 118, Building 23, No.31 North Third Ring Road, Haidian District, Beijing - Chine	100,0		100,0		IG	NO
Shangai Chemical Industrial Park Company Limited	No. 168, Mu Hua Road, Shanghai Chemical Industry Park, 201507 Shangai - Chine	50,0		50,0		IG	NO
Reste du Monde - Eau & Déchets							
SUEZ ANZ Holdings Pty Ltd (et ses filiales)	3, 3 Rider Boulevard, 2138 Rhodes NSW - Australie	100,0		100,0		IG	NO
SUEZ India Private Limited	Unitech Business Park, Tower A, 2nd Floor, South City 1, 122001 Gurgaon - Inde	99,9		99,9		IG	NO
Gandharbpur Water Treatment SNC	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France	99,0		99,0		IG	NO
Umzwilili Environmental Solutions Proprietary Ltd	Central Office Park N°4, 257 Jean Avenue Centurion - 0157 Gauteng - Afrique du Sud	51,0		51,0		IG	NO
Enviroserv Holdings Pty Ltd (et ses filiales)	Central Office Park N°4, 257 Jean Avenue Centurion - 0157 Gauteng - Afrique du Sud	51,0		51,0		IG	NO
SUEZ Services Maroc	20 Boulevard Rachidi - Casablanca Maroc	100,0		100,0		IG	NO
Sen'Eau - Eau du Sénégal	Centre de Hann, Route du Front de Terre BP 4945 - Dakar - Sénégal	45,0		45,0		MEE	NO
Consulting							
Safège	15, rue du Port, 92022 Nanterre - France	100,0		100.0		IG	NO

⁽a) IG : Intégration globale. MEE : Mise en équivalence. NC : Non consolidée

Note 24 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau en charge des contrôles des comptes consolidés de Suez S.A. et de ses filiales consolidées et qui figurent au compte de résultat consolidé de l'exercice.

							Ernst	& Young								Mazars
		2022			2021			2022			2021					
	Ernst & Yo	ung Audit		Réseau	Ernst & You	ıng Audit		Réseau	- 1	Mazars SA		Réseau	Ma	azars SA		Réseau
(en milliers d'euros)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes et examen limité semestriel																
des comptes individuels et consolidés																
SUEZ SA	1 297	80%			10	100%			925	28%			10	100%		
Filiales intégrées et activités conjointes			3 133	84%					1 956	58%	1 107	100%				
Services autres que la certification des comptes																
SUEZ SA	325	20%							339	10%						
Filiales intégrées et activités conjointes			609	16%					128	4%	4	0%				
Total	1 622	100%	3 742	100%	10	100%			3 348	100%	1.111	100%	10	100%		

Les services autres que la certification des comptes fournis au cours de l'exercice à la société et aux entités qu'elle contrôle comprennent principalement les travaux de vérifications sur les informations RSE.

Suez

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

Tour First TSA 14444 92037 Paris-La Défense cedex S.A.S. à capital variable 344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Suez

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Suez,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Suez relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Nous précisons que ces comptes consolidés ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2021 retraitées selon les mêmes règles, qui n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre du périmètre « Nouveau Suez »

Risque identifié

Le 31 janvier 2022, votre société a acquis auprès de la société Veolia Environnement le périmètre « Nouveau Suez » tel que défini dans la note 2.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément à l'accord de rapprochement entre votre société et la société Veolia Environnement du 14 mai 2021 et au contrat d'acquisition signé le 22 octobre 2021 entre votre société, un consortium d'investisseurs de long terme et la société Veolia Environnement.

Comme indiqué dans cette note et conformément à la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprises », votre groupe procède à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables ont été déterminées à la date d'acquisition.

La comptabilisation initiale relative à ce regroupement d'entreprises est décrite dans la note 3 « Regroupements d'entreprises » de l'annexe aux comptes consolidés.

Cette acquisition, a conduit votre groupe à reconnaître un *goodwill* de M€ 3 151, après comptabilisation des actifs et passifs identifiables dont des relations clients pour M€ 1 838. La contrepartie transférée pour l'acquisition (hors reprise des prêts intragroupe) s'élève à M€ 7 155 (*earn out* et ajustement de prix inclus) pour une juste valeur des actifs et passifs acquis de M€ 4 443.

Nous avons considéré l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis

Notre réponse

Dans le cadre de cette acquisition et avec l'implication de nos spécialistes en évaluations, nos travaux ont principalement consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne encadrant les opérations de regroupement d'entreprises;
- apprécier le caractère raisonnable des méthodes utilisées et les hypothèses clés retenues par votre groupe pour l'évaluation, à leur juste valeur, des actifs et passifs identifiables acquis, en particulier, les modalités d'évaluation de la relation clients;
- examiner la documentation juridique relative à cette acquisition;
- s'assurer de la compétence, l'expérience et l'objectivité des experts indépendants auxquels votre groupe recourt;
- analyser l'allocation des flux de trésorerie futurs actualisés aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis;
- réconcilier l'allocation des flux de trésorerie avec le plan d'affaires global de votre groupe, approuvé par votre conseil d'administration en date du 19 septembre 2022;

dans le cadre de cette acquisition comme un point clé de l'audit eu égard à leur caractère significatif et aux jugements que la direction est amenée à exercer pour réaliser cette évaluation à la juste valeur.

- analyser la cohérence d'ensemble de l'allocation du prix d'acquisition et du goodwill qui en résulte;
- vérifier l'exactitude arithmétique du montant du goodwill reconnu;
- comparer les hypothèses retenues par votre groupe pour l'évaluation, à leur juste valeur, des actifs et passifs identifiables acquis avec celles élaborées par les experts indépendants mandatés par votre groupe dans le cadre de la transaction;
- enfin, apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note 3 « Regroupements d'entreprises » de l'annexe aux comptes consolidés.

■ Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les *goodwill* s'élevaient à $M \in 5$ 199 et représentaient 25 % du bilan des comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note 1.5.6 de l'annexe aux comptes consolidés, lorsque des événements, des modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur, ou a minima une fois par an si aucun évènement n'est à noter, les *goodwill* font l'objet d'un test de perte de valeur.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont décrites dans les notes 1.5.6 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les tests de dépréciation nécessitent l'utilisation d'hypothèses et d'estimations dont la réalisation est par nature incertaine, notamment :

- les projections des flux de trésorerie d'exploitation basées sur le plan à moyen terme (PMT);
- la valeur terminale déterminée en appliquant un taux de croissance à long terme aux flux de trésorerie après impôts;
- les taux d'actualisation basés sur les caractéristiques des entités opérationnelles concernées.

La valeur recouvrable des *goodwill* étant sensible à la fluctuation de ces hypothèses et estimations, nous avons considéré l'évaluation des *goodwill* comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des modalités d'identification des indices de perte de valeur et de mise en œuvre des tests de perte de valeur, et orienté nos travaux sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) significatives figurant dans la note 9.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons rapproché les données utilisées dans les tests de perte de valeur avec les documents utilisés par les instances de gouvernance appropriées, et notamment le PMT approuvé le 19 septembre 2022 par votre conseil d'administration.

Nous avons examiné les hypothèses et, en particulier :

- les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation établies sur la durée du PMT et liées aux conditions d'exploitation prévues par votre comité exécutif, notamment la durée des contrats portés par les actifs isolés ou les entités de l'UGT concernées, les évolutions de la réglementation tarifaire et les perspectives futures de marchés;
- ▶ la valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée notamment par l'application de taux de croissance à long terme, compris entre 1,7 % et 2,1 % selon les activités liées au « Flux de trésorerie libre » normatif (tel que défini dans la note 9.3 de l'annexe aux comptes consolidés) de la dernière année des prévisions.

Nous avons analysé, en incluant des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit, les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et la méthode de calcul des prévisions de flux de trésorerie. De plus, nous avons obtenu et examiné les analyses de

sensibilité effectuées par la direction de votre groupe, dont les résultats sont présentés dans la note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comptabilisation des contrats de construction

Risque identifié

Comme indiqué dans les notes 1.4.1.7 et 1.5.12.3 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe exerce une partie de son activité au travers de contrats de construction pour lesquels le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés à l'avancement du projet. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque contrat de construction en rapportant le montant des coûts engagés à la clôture au montant total estimé des coûts du projet. Cette méthode vise à conserver le niveau de charge et à reconnaître la marge uniquement sur le chiffre d'affaires comptabilisé.

- ► La comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de construction est fonction des données à terminaison estimées par les responsables opérationnels et financiers. Ces estimations sont mises à jour trimestriellement ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet.
- Des provisions pour perte à terminaison sont comptabilisées dès lors que les coûts à terminaison sont supérieurs au chiffre d'affaires à terminaison du contrat.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge liés aux contrats de construction comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère estimatif de ce processus.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des filiales qui contribuent le plus au chiffre d'affaires consolidé lié aux contrats de construction, nos travaux ont, d'une part, consisté à :

- prendre connaissance de l'environnement de contrôle, des procédures et des systèmes d'information spécifiques mis en place;
- tester les contrôles jugés clés relatifs au processus de suivi des contrats de construction, notamment concernant la gestion de projet et l'allocation et l'imputation des coûts aux contrats;
- recalculer le chiffre d'affaires résultant de la méthode de l'avancement;
- rapprocher les données relatives au chiffre d'affaires, aux coûts et à la marge de la comptabilité analytique avec celles de la comptabilité générale;
- apprécier les estimations et les hypothèses concourant à la reconnaissance du chiffre d'affaires et à la comptabilisation d'éventuelles pertes à terminaison sur la base de notre expérience et des réalisations passées;
- pour les activités portant sur des contrats de faibles valeurs unitaires et niveaux de risques, procéder à une analyse du portefeuille de contrats à travers l'examen des variations significatives.

D'autre part, nous avons porté une attention particulière à un échantillon de contrats sélectionnés selon les critères suivants :

- contribution significative de la marge dégagée sur l'exercice comptable;
- évolution significative des données à terminaison au cours de l'exercice;
- contrats présentant des risques significatifs spécifiques (techniques, contractuels, contexte géopolitique, etc.).

Les procédures mises en place sur cet échantillon de contrats ont notamment consisté à :

 s'entretenir avec les responsables opérationnels et financiers du contrat concerné pour prendre connaissance de la situation opérationnelle des

- projets (examen des événements, des risques, des coûts à engager pour finir le projet);
- rapprocher les coûts à terminaison examinés lors de ces entretiens aux coûts à terminaison utilisés dans le cadre du calcul du pourcentage d'avancement;
- comparer les montants prévus dans les contrats et les avenants, le cas échéant, avec le chiffre d'affaires à terminaison retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Suez par votre assemblée générale du 2 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, nos cabinets étaient dans la deuxième année de leur mission sans interruption, dont une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- la apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Pari	is-La	Défense	IP 2	mai	2023	2
ran	ıs⁻∟a	Detelise	. 15 2	IIIai	ZUZ:)

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS ERNST & YOUNG Audit

Julien Huvé Jean-Christophe Goudard Vincent Coste